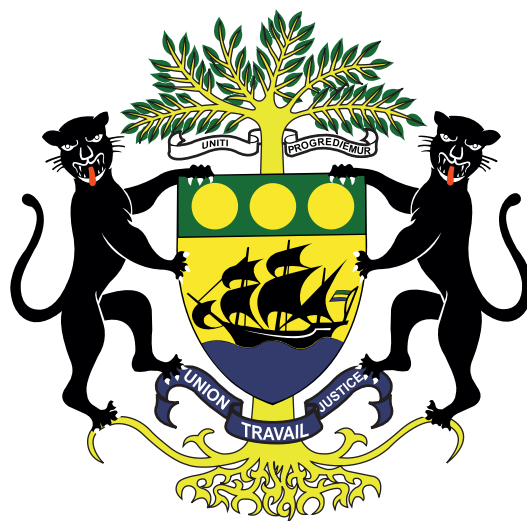


REPUBLIQUE GABONAISE

Union - Travail - Justice



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

MISSION INTERMINISTERIELLE : JUSTICE

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE REGLEMENT POUR 2016

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.

La présentation du bilan pour la mission reprend :

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission

Chaque programme constitutif de la mission détaille ensuite les parties suivantes :

Le bilan stratégique du programme détaille :

- la présentation du programme
- l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en perspective les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.

Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire détaille :

- le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.

Les évolutions en termes d'emplois de l'Etat et de ses opérateurs détaillent :

- la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat en fin d'exercice.

L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année détaille :

- la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.

Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année détaille :

- la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition, et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'Etat, et par l'Etat vis-à-vis de l'opérateur.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	1
MISSION JUSTICE	4
BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	5
PRESENTATION DE LA MISSION	5
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	7
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION	7
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE	8
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION	10
PROGRAMME JUSTICE JUDICIAIRE ET ADMINISTRATIVE	11
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	12
PRESENTATION DU PROGRAMME	12
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	14
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	16
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	16
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	18
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	19
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	19
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	20
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	21
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	21
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	21
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	23
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	24
PROGRAMME ADMINISTRATION PENITENTIAIRE	28
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	29
PRESENTATION DU PROGRAMME	29
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	30
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	32
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	32
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	32
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	33
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	33
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	34
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	34
PROGRAMME CULTURE DES DROITS DE L'HOMME	35
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	36
PRESENTATION DU PROGRAMME	36
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	37
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	40
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	40

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	41
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	42
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	42
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	43
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	43
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	43

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE DE JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS **44**

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	45
PRESENTATION DU PROGRAMME	45
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	47
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	50
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	50
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	51
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	52
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	52
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	53
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	53
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	53

PROGRAMME EGALITE DES CHANCES **55**

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	56
PRESENTATION DU PROGRAMME	56
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	57
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	59
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	59
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	60
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	60
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	61
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	61

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE DE L'EGALITE DES CHANCES ET DES GABONAIS DE L'ETRANGER **62**

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	63
PRESENTATION DU PROGRAMME	63
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	65
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	68
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	68
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	69
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	70
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	70
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	71
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	71
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	71

MISSION JUSTICE

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

Le ministre en charge de la mission est le **MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX, CHARGE DES DROITS HUMAINS**.

La mission était également portée, en 2016, par le **MINISTRE DE L'EGALITE DES CHANCE ET DES GABONAIS DE L'ETRANGER**.

PRESENTATION DE LA MISSION

PERIMETRE DE LA MISSION

La Mission Interministérielle "Justice" a pour finalités de concevoir et de mettre en œuvre la politique publique de la justice au Gabon, notamment, en matières de conception du droit positif, d'application dudit droit par les juridictions et de la jurisprudence y relative, quand bien même la création ou l'évolution de celle-ci ne relève pas de son champ.

La justice est du ressort du pouvoir judiciaire constitué par les Juridictions de l'Ordre Judiciaire, les Juridictions de l'Ordre Administratif et les Juridictions de l'Ordre Financier. Cependant, le Conseil d'Etat, la Cour de Cassation, la Cour des Comptes, la Commission Nationale de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite, l'Agence Nationale d'Investigation Financière, la Cour Constitutionnelle et les Juridictions d'Exception, ne rentrent pas dans le champ de la présente Mission. Il en est de même en ce qui concerne l'Agent Judiciaire de l'Etat qui relève de la Mission Gestion des Finances Publiques.

L'enjeu majeur de la justice est de retrouver sa crédibilité aux yeux du justiciable, ce d'autant plus qu'un dysfonctionnement prolongé de celle-ci a un impact sur la cohésion sociale et le respect des droits humains.

Pour répondre aux récriminations des justiciables, un accent particulier est mis sur la politique publique de la justice par le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), notamment à travers le Plan Sectoriel Justice et le Programme Phare Grands Registres ; l'ambition étant de faire du Gabon un Etat de droit. Au sein du Ministère en charge de la Justice, des documents d'orientation stratégiques sont disponibles et constituent la feuille de route du Ministère, notamment le Programme d'Appui aux Renforcement de la Gouvernance Judiciaire (PARGJ).

Le champ de la Mission interministérielle Justice comprend une série de programmes complémentaires dans la chaîne de l'action juridique, judiciaire et carcérale ainsi qu'une coordination de la politique Gouvernementale en matière des droits humains fondamentaux et de l'Egalité des Chances.

A ce titre, la Mission interministérielle "Justice" est composée de quatre (4) programmes de politiques publiques et de deux (2) programmes soutien (soutien à la politique de la justice et soutien à la politique de l'Egalité des Chances et des Gabonais de l'Etranger) suivants :

- Justice judiciaire et administrative : qui met en œuvre la politique publique de la justice au Gabon en matière de droit positif et d'action judiciaire, ainsi qu'en matière de codification et d'administration de peines alternatives à la prison ;
- Administration pénitentiaire : qui définit et de met en œuvre la politique carcérale et d'administration du corps des agents de la sécurité pénitentiaire ;
- Culture des droits de l'homme : qui œuvre à la promotion, à la protection des droits humains en veillant à l'application du droit positif national et à son harmonisation avec les standards internationaux ;
- Egalité des Chances qui englobe les activités de promotion et de protection de l'Egalité des Chances.

La particularité de la mission interministérielle Justice est qu'elle coordonne des politiques publiques menées par des effectifs ayant des statuts particuliers (les Corps des Magistrats et de la Sécurité Pénitentiaire) et ceux relevant du droit commun de la fonction publique d'Etat.

L'ambition forte de la Mission est d'atteindre une qualité du droit positif et de l'action judiciaire ainsi qu'une vulgarisation et un respect du droit et des droits fondamentaux de l'humain comparables aux meilleurs à travers le monde.

En matière de discipline, en plus de la tenue des conseils de discipline pour les fonctionnaires de droit commun, la Mission intègre l'administration de la discipline des personnels judiciaires et pénitentiaires à travers respectivement le Conseil Supérieur de la Magistrature et le Tribunal Militaire.

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Les principaux textes de référence sont :

- Le Plan Sectoriel Justice (PSJ), document de référence international qui guide l'action du Ministère de la Justice dans la mise en œuvre de sa politique publique ;
- L'Ordonnance N°15/PR/2015 portant organisation et fonctionnement de la Justice ;
- La loi qui délimite le ressort des juridictions ;
- La loi qui organise le système judiciaire au Gabon ;
- La constitution qui érige la justice Gabonaise en pouvoir distinct du Législatif et de l'Exécutif ;
- La loi régissant le Corps de la Sécurité Pénitentiaire ;
- Le décret portant ou réglementant la procédure d'élaboration des textes législatifs et réglementaires ;
- Les lois et les instruments nationaux et internationaux relatifs aux droits de l'Homme.

PRINCIPALES REFORMES

Les réformes majeures mises en œuvre sont :

- La mise en place du registre du commerce et du crédit mobilier ;
- L'infomatization de la chaîne pénale ;
- La codification des peines alternatives à l'incarcération ;
- La promotion et la protection de la culture des droits de l'Homme ;
- La promotion et la protection de l'Egalité des Chances ;
- L'éducation et la réinsertion en milieu carcéral ;
- La mise aux normes des codes de procédures et du droit positif.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

Objectif Stratégique	Indicateur	2015 Réalisé	2016 Prévission PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévission)
Objectif n°1 : Disposer d'ici fin 2017 d'un droit positif actualisé en cohérence avec les engagements internationaux	Taux d'avancement de la révision du code civil	20	80	0	-80
Objectif n°2 : Rendre effectif le Fonds d'assistance judiciaire d'ici à 2017	Nombre de bureaux aménagés	0	4	0	-4
	Nombre de bénéficiaire du fonds	10	20	0	-20
Objectif n°3 : Rendre dynamique les services du programme d'ici à 2017	Délai moyen (jours) de traitement des dossiers	30	15	N/A	N/A
	Nombre de dossiers traités	10	11	N/A	N/A
	Taux d'avancement des actions de sensibilisation sur le droit et la justice	25	25	0	-25
Objectif n°4 : Améliorer les conditions alimentaires des détenus d'ici fin 2017	Nombre de repas servis par jour par détenu dans les prisons	1	2	1	-1
Objectif n°5 : Disposer et mettre en œuvre une politique nationale en matière des droits humains d'ici fin 2017	Taux d'avancement de l'élaboration du Plan d'Action National	100	100	50	-50
	Nombre de partenariats multipartites noués	10	10	10	0
	Nombre d'actions de progrès réalisées en faveur des droits de l'Homme	2	8	8	0
Objectif n°6 : Etre parvenu d'ici 2017 à faire vivre un dispositif opérationnel de pilotage des programmes assis sur des pratiques courantes	Nombre de guides de procédures élaborés	N/A	1	0	-1
	Nombre de rapports d'activités trimestriels	N/A	4	4	0
	Nombre de réunions tenues	N/A	4	4	0
Objectif n°7 : être parvenu d'ici fin 2016 à mettre en place un cadre institutionnel et juridique pour promouvoir l'Egalité des Chances	Nombre d'étapes d'élaboration du texte relatif à promotion et à la protection des peuples autochtones	1	1	0	-1

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION

Programme et action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
19.668: Justice judiciaire et administrative	977 320 000	1 040 493 410	-63 173 410	977 320 000	1 040 493 410	-63 173 410
19.668.1:Affaires civiles	424 356 300	699 210 493	-274 854 193	424 356 300	699 210 493	-274 854 193
19.668.2:Affaires commerciales	185 424 200	110 081 720	75 342 480	185 424 200	110 081 720	75 342 480
19.668.3:Conflits du travail	94 953 300	11 574 000	83 379 300	94 953 300	11 574 000	83 379 300
19.668.4:Affaires administratives	75 089 000	15 308 055	59 780 945	75 089 000	15 308 055	59 780 945
19.668.5:Affaires pénales	197 497 200	204 319 142	-6 821 942	197 497 200	204 319 142	-6 821 942
19.675: Administration pénitentiaire	1 000 000 000	1 470 243 000	-470 243 000	1 000 000 000	1 470 243 000	-470 243 000
19.675.1:Vie du détenu	750 000 000	1 370 243 000	-620 243 000	750 000 000	1 370 243 000	-620 243 000
19.675.2:Vie de l'agent pénitentiaire	250 000 000	100 000 000	150 000 000	250 000 000	100 000 000	150 000 000
19.682: Pilotage et soutien aux politiques de la justice et des droits humains	13 814 442 000	202 407 639	13 612 034 361	13 814 442 000	202 407 639	13 612 034 361
19.682.1:Pilotage de la stratégie ministérielle	51 156 000	96 299 800	-45 143 800	51 156 000	96 299 800	-45 143 800
19.682.2:Coordination administrative	13 763 286 000	106 107 839	13 657 178 161	13 763 286 000	106 107 839	13 657 178 161
19.689: Culture des droits de l'Homme	65 616 000	16 810 000	48 806 000	65 616 000	16 810 000	48 806 000
19.689.1:Protection des droits de l'homme	12 082 820	7 275 000	4 807 820	12 082 820	7 275 000	4 807 820
19.689.2:Promotion des droits de l'homme	53 533 180	9 535 000	43 998 180	53 533 180	9 535 000	43 998 180
19.694: Egalité des Chances	0	8 960 938	-8 960 938	0	8 960 938	-8 960 938
19.694.1: Promotion de l'Egalité des Chances	0	8 510 938	-8 510 938	0	8 510 938	-8 510 938
19.694.2: Protection de l'Egalité des Chances	0	450 000	-450 000	0	450 000	-450 000
19.696: Pilotage et soutien aux politiques d'égalité des chances et des gabonais de l'étranger	89 510 610	93 992 784	-4 482 174	89 510 610	93 992 784	-4 482 174
19.696.1:Pilotage de la stratégie ministérielle	42 680 000	26 862 250	15 817 750	42 680 000	26 862 250	15 817 750
19.696.2:Coordination administrative	46 830 610	67 130 534	-20 299 924	46 830 610	67 130 534	-20 299 924
Total pour la mission	15 946 888 610	2 832 907 771	13 113 980 839	15 946 888 610	2 832 907 771	13 113 980 839

Explication des principaux écarts :

Globalement, la mission "Justice" a bénéficié d'un budget de 15 945 888 610 FCFA en AE et CP dans la loi de finances 2016. De cette dotation, seuls 2 832 907 771 FCFA ont été exécutés, soit un écart de 13 113 980 839 FCFA. Ce niveau d'exécution représente un taux de 17,7% par rapport à l'autorisation parlementaire.

L'écart entre les dotations autorisées et le niveau d'exécution est justifié par un niveau de réserve de crédits de 113 508 531 FCFA non levée en cours d'année et par la solde permanente de 13 674 265 068 FCFA exécutée de manière centralisée au Ministère en charge du budget.

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE

Programme et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
19.668: Justice judiciaire et administrative	977 320 000	1 040 493 410	-63 173 410	977 320 000	1 040 493 410	-63 173 410
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	183 560 000	151 361 432	32 198 568	183 560 000	151 361 432	32 198 568
Titre 3. Dépenses de biens et services	500 000 000	288 673 752	211 326 248	500 000 000	288 673 752	211 326 248
Titre 4. Dépenses de transfert	293 760 000	600 458 226	-306 698 226	293 760 000	600 458 226	-306 698 226
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
19.675: Administration pénitentiaire	1 000 000 000	1 470 243 000	-470 243 000	1 000 000 000	1 470 243 000	-470 243 000
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 000 000 000	1 470 243 000	-470 243 000	1 000 000 000	1 470 243 000	-470 243 000
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
19.682: Pilotage et soutien aux politiques de la justice et des droits humains	13 814 442 000	202 407 639	13 612 034 361	13 814 442 000	202 407 639	13 612 034 361
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	13 734 442 000	92 321 500	13 642 120 500	13 734 442 000	92 321 500	13 642 120 500
Titre 3. Dépenses de biens et services	80 000 000	110 086 139	-30 086 139	80 000 000	110 086 139	-30 086 139
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
19.689: Culture des droits de l'Homme	65 616 000	16 810 000	48 806 000	65 616 000	16 810 000	48 806 000
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	5 616 000	5 775 000	-159 000	5 616 000	5 775 000	-159 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	60 000 000	11 035 000	48 965 000	60 000 000	11 035 000	48 965 000
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
19.694: Egalité des Chances	0	8 960 938	-8 960 938	0	8 960 938	-8 960 938
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	0	8 960 938	-8 960 938	0	8 960 938	-8 960 938
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
19.696: Pilotage et soutien aux politiques d'égalité des chances et des gabonais de l'étranger	89 510 610	93 992 784	-4 482 174	89 510 610	93 992 784	-4 482 174
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	46 860 000	46 755 000	105 000	46 860 000	46 755 000	105 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	42 650 610	47 237 784	-4 587 174	42 650 610	47 237 784	-4 587 174
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

Total pour la mission	15 946 888 610	2 832 907 771	13 113 980 839	15 946 888 610	2 832 907 771	13 113 980 839
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	13 970 478 000	296 212 932	13 674 265 068	13 970 478 000	296 212 932	13 674 265 068
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 682 650 610	1 936 236 613	-253 586 003	1 682 650 610	1 936 236 613	-253 586 003
Titre 4. Dépenses de transfert	293 760 000	600 458 226	-306 698 226	293 760 000	600 458 226	-306 698 226
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

Explication des principaux écarts :

Sur une autorisation parlementaire de 15 945 888 610 FCFA dans la loi de finances, **2 832 907 771 FCFA** ont été exécutés, soit un écart de **13 113 980 839 FCFA**. Ce niveau d'exécution, qui représente un taux de **17,7%**, se répartit entre les titres comme suit :

Titre 2 : Dépenses de personnel

Prévues à 13 970 478 000 FCFA, les dépenses de personnel ont été exécutées à hauteur de 296 212 932 FCFA, soit un écart de 13 674 265 068 FCFA. Le niveau d'exécution dont le taux s'élève à 2,1% correspond à la MONP.

L'écart de 13 674 265 068 FCFA qui en résulte équivaut à la solde permanente exécutée de manière centralisée au Ministère en charge du budget.

Titre 3 : Dépenses des biens et services

Sur 1 682 650 610 FCFA de crédits inscrits en biens et services, 1 936 236 613 FCFA ont été exécutés, soit un dépassement de 253 586 003 FCFA par rapport à l'autorisation parlementaire. Ce niveau d'exécution correspond à un taux de 115 %.

Le dépassement constaté quant à lui correspond à la rallonge de crédits accordée au programme "Administration pénitentiaire" pour prendre en compte l'accroissement des besoins en alimentation des détenus.

Titre 4 : Dépenses de transferts

Les dépenses de transfert ont été exécutées pour un montant de 600 458 226 F.CFA contre 293 760 000 F.CFA autorisés dans la loi de finances, soit un taux d'exécution de 204%. L'écart de 306 698 226 F.CFA constaté est la conséquence de l'augmentation des élèves magistrats admis à l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM), d'une part, et à la contribution du Gabon à la Cour Pénale Internationale (CPI) non prévue au titre de l'exercice 2016, d'autre part.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION

Récapitulatif des mouvements par titre

Titres	Nature des mouvements d'AE		
	Transferts	Virements	Annulations
Titre 2	- 13 674 138 068		
Titre 3	797 198 267		
Titre 4	369 530 226		
Total des mouvements de AE	-12 507 409 575		

Titres	Nature des mouvements de CP			
	Transferts	Virements	Annulations	Reports
Titre 2	- 13 674 138 068			
Titre 3	797 198 267			
Titre 4	369 530 226			
Total des mouvements de CP	-12 507 409 575			0

Explication du total des mouvements d'AE et de CP :

Les mouvements au titre de la mission "Justice" connaissent une variation globale négative de **12 507 409 575 F CFA**. Ces mouvements, qui sont essentiellement composés des transferts de crédits, se répartissent comme suit :

- **Dépenses de personnel (Titre 2) :** 13 674 138 068 F.CFA transférés au programme « Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles » au titre des opérations de couverture de la solde permanente ;
- **Dépenses de biens et services (Titre 3) :** 797 198 267 F.CFA de transferts reçus des missions "Provisions" et "Action extérieure de l'Etat" pour couvrir l'alimentation des détenus (775 386 214 F.CFA) et le fonctionnement du programme Egalité des chances (21 812 053 FCFA) ;
- **Dépenses de Transferts (Titre 4) :** 369 530 226 F.CFA des dépenses des transferts provenant de la mission "Provisions" au profit de la mission "Justice" pour la prise en charge de la contribution du Gabon à la CPI (77 402 226 F.CFA) et des bourses des troisième et quatrième trimestres de l'Ecole Nationale de la Magistrature (292 128 000 F.CFA).

PROGRAMME JUSTICE JUDICIAIRE ET ADMINISTRATIVE

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme "Justice judiciaire et administrative" est un ensemble d'activités relatives aux thématiques du droit positif, aux projets et aux objectifs visant à consolider l'Etat de droit et la bonne gouvernance au Gabon, à rendre accessible une justice de qualité à l'ensemble de la population gabonaise et de rendre effectif le Fonds d'assistance judiciaire.

La mise en œuvre de la budgétisation par objectif de programme (BOP) est la volonté du Gouvernement à prendre en compte tous les secteurs de l'Etat, dont la justice, via le programme justice judiciaire et administrative piloté par le **Directeur Général des Affaires Civiles**, Responsable de Programme (RPROG).

En tout état de cause, la justice constitue un vecteur essentiel de développement économique car la bonne gouvernance, qui est considérée à juste titre comme un facteur déterminant du développement, ne peut se concevoir sans une justice crédible et performante au cœur de l'organisation économique et sociale dont elle assure la régulation.

Il est nécessaire que la justice occupe à nouveau une place centrale dans le dispositif constitutionnel gabonais ; étant entendu qu'à la différence des deux autres pouvoirs, elle n'est pas tributaire des contingences politiques. La Budgétisation par Objectif de Programme est, à cet effet, la cheville ouvrière de sa revalorisation.

PRESENTATION DES ACTIONS

Le programme "Justice judiciaire et administrative" se compose principalement de cinq (5) actions :

- Affaires civiles ;
- Affaires commerciales ;
- Conflits du travail ;
- Affaires administratives ;
- Affaires pénales.

ACTION N° 1 : Affaires civiles

Cette action comprend toutes les affaires de nature civile tant contentieuses (conflits entre citoyens en vue d'obtenir réparation ou indemnisation) que gracieuses (jugement supplétif, reconstitutif d'acte de naissance, certificat de nationalité, etc.). Le code civil et le code de procédure civile sont les éléments du droit positif permettant de les régler. Cette action intègre toutes les juridictions civiles, la Direction Générale des Affaires Civiles (DGAC) et la Maison du Droit (MD).

ACTION N° 2 : Affaires commerciales

Cette action intègre, notamment, le contentieux lié au monde des affaires et aux différents Actes Uniformes de l'OHADA, dont le Gabon est partie. Les juridictions commerciales connaissent de ces conflits.

ACTION N° 3 : Conflits du travail

Cette action concerne tous les conflits liés au monde du travail opposant un employeur à son salarié ainsi que les affaires relatives au droit de la sécurité sociale. Elle intègre toutes les juridictions sociales, la Direction Générale des Affaires Civiles (DGAC) et la Maison du Droit (MD).

ACTION N° 4 : Affaires administratives

Cette action traite de tous conflits opposant l'Etat et son administration ou des collectivités locales à des tiers. Elle intègre toutes les juridictions administratives, la Direction Générale des Affaires Civiles (DGAC) et la Maison du Droit (MD).

ACTION N° 5 : Affaires pénales

Cette action concerne toutes les atteintes aux personnes physiques, aux biens ou à la sûreté de l'Etat et contre l'ordre public. Elle intègre toutes les juridictions chargées de la répression des infractions, la Direction Générale des Affaires Pénales (DGAP) et la Maison du Droit (MD).

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Le programme "Justice judiciaire et administrative" a pour finalité de concevoir et d'appliquer la politique publique de la justice au Gabon, notamment, la conception du droit positif et son application par les juridictions.

L'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM) et le Centre National de Gestion des Sceaux et des autres symboles de la République (CNGSSR) sont les opérateurs des politiques publiques dans le champ du programme :

- L'ENM est chargée de faire évoluer ses curricula en fonction de l'évolution des branches du droit ;
- Le Centre assure pour le compte de l'autorité ministérielle investie de la charge de Garde des Sceaux, l'administration et la gestion des symboles de la République, par la conservation, la protection et la promotion du bon usage de ces symboles.

Le programme comprend deux (2) volets : la branche administrative qui traite des conflits entre l'Etat et des tiers et la branche judiciaire qui s'occupe de toutes les autres affaires.

La justice, qui est du ressort du pouvoir judiciaire, est rendue au nom du peuple gabonais par la Cour Constitutionnelle, la Cour de Cassation, le Conseil d'Etat, la Cour des Comptes, les Cours d'appel et Tribunaux judiciaires et administratifs.

Toutefois, seuls les cours d'appel et les tribunaux judiciaires et administratifs rentrent dans le champ du programme.

L'enjeu majeur de la justice est de retrouver sa crédibilité aux yeux du justiciable, ce d'autant plus qu'un dysfonctionnement prolongé de celle-ci aurait un impact sur la cohésion sociale, le respect des droits humains, et pourrait conduire à des actions vindicatives individuelles ou de masse dites « justice populaire ».

Le programme "Justice judiciaire et administrative" est impliqué dans l'élaboration des grands registres déclinés dans le PSGE, notamment à travers les jugements supplétifs, la rectification des actes d'état civil, l'instruction des questions relatives à la nationalité gabonaise, le casier judiciaire national et enfin, le registre de commerce et du crédit mobilier.

Le fonctionnement de la justice connaît des soubresauts majeurs et de nombreuses récriminations des citoyens du fait de la lenteur observée dans le traitement des affaires, de la contestation du rendu des décisions, de l'application différenciée de la règle de droit en fonction du justiciable ou de la juridiction, de l'indisponibilité ou de l'inobservation de la jurisprudence, de l'obsolescence du droit positif, du non-respect des délais de détention préventive et du retard observé dans la délivrance des ordonnances de mise en liberté.

De nombreux faits d'actualité contribuent à ternir l'image de la justice, notamment les affaires liées à la libération de dangereux criminels, aux évasions de prisons, aux crimes crapuleux ou de sang, aux crimes économiques, etc.

Aussi, le programme a-t-il mené une réflexion stratégique en vue de renforcer la gouvernance du secteur justice via le Programme d'Appui au Renforcement de la Gouvernance Judiciaire (PARGJ) dont la mise en œuvre des objectifs peut se résumer ainsi qu'il suit :

- Actualisation des textes législatifs et réglementaires avec les codes pénal et civil, les textes régissant les professions d'avocat et d'huissier, la transposition et l'adaptation des directives communautaires, notamment par le biais de la Commission Nationale OHADA ;
- La diversification de l'offre juridictionnelle avec la création des juridictions (tribunaux/cours) de commerce et des juridictions prud'homales ;
- La collaboration avec les autres pays, notamment à travers les Accords de Coopération judiciaire ;
- L'étude de peines alternatives dans les prisons en vue notamment de désengorger celles-ci, etc.

Par ailleurs, pour améliorer la performance de la justice, il est indispensable que les rapports d'inspection soient disponibles dans le champ du programme ainsi que les conclusions du Conseil Supérieur de la Magistrature.

ENJEUX

- Enjeu 1 : Consolider l'Etat de droit et la bonne gouvernance au Gabon.
- Enjeu 2 : Rendre accessible une justice de qualité à l'ensemble de la population gabonaise.
- Enjeu 3 : Garantir l'efficacité et l'irréprochabilité.

OBJECTIF N°1 : Disposer d'ici fin 2017 d'un droit positif actualisé en cohérence avec les engagements internationaux

OBJECTIF N°2 : Rendre dynamique les services du programme d'ici à 2017

OBJECTIF N°3 : Rendre effectif le Fonds d'assistance judiciaire d'ici à 2017

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF N°1 : Disposer d'ici 2017 d'un droit positif actualisé en cohérence avec les engagements internationaux

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- **Résultat annuel** : Avoir réalisé à 80% la révision du code civil.

Résultat annuel atteint

- **Résultat annuel** : Le code civil n'a pas été révisé.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de la révision du code civil	%	0	20	80	0	-80	100	N/A

Explication du niveau d'atteinte du résultat :

En 2016, le code civil devrait être révisé à 80%. Cependant, aucun travail n'a été effectué en 2016 du fait de la non-prise en charge financière des commissaires.

L'objectif pluriannuel n'est pas en bonne voie en raison du faible niveau d'exécution des crédits constaté ces dernières années.

OBJECTIF N°2 : Rendre dynamique les services du programme d'ici fin 2017

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel 1** : Avoir augmenté le nombre d'affaires traitées et réduit les délais de traitement ;
- **Résultat annuel 2** : Avoir sensibilisé les populations du Haut-Ogooué (Franceville) en organisant deux (2) journées portes ouvertes ;
- **Résultat annuel 3** : Avoir réalisé deux (2) spots publicitaires.

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel 1** : Ce résultat n'a pas pu être évalué.
- **Résultat annuel 2** : Les journées portes ouvertes n'ont pu être organisées
- **Résultat annuel 3** : Les spots publicitaires n'ont pas pu être réalisés en 2016

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Délai moyen (jours) de traitement des dossiers	Jour	0	30	15	N/A	N/A	7	7
Nombre de dossiers traités	Nombre	0	10	11	N/A	N/A	13	15
Taux d'avancement des actions de sensibilisation sur le droit et la justice	%	25	25	25	0	-25	25	100

- Le premier résultat attendu était la réduction des délais de traitement des dossiers. En 2016, ce résultat n'a pas pu être apprécié, faute de missions d'inspection sur l'ensemble du territoire.

L'appréciation de l'objectif pluriannuel se fera en 2017 car, l'Inspection Générale des Services Judiciaires (IGSJ) reprendra ses missions d'inspections.

- Le second résultat annuel attendu était l'organisation de deux (2) journées portes ouvertes dans le Haut-Ogooué (Franceville) en vue de sensibiliser la population sur le droit et la justice. Ces journées n'ont pu être organisées en raison du faible niveau d'exécution des crédits.

L'objectif pluriannuel pourrait être atteint si le niveau d'exécution budgétaire évolue dans les années à venir.

Le bilan des résultats atteints ces trois dernières années est de 50% réalisé en 2014 et 2015.

L'évolution de ces trois dernières années est négative car, nous devons atteindre 75% en 2016 au lieu de 50%.

- Le troisième résultat attendu était la réalisation de deux (2) spots publicitaires en 2016. Ces spots n'ont pas pu être réalisés en raison de la faiblesse des crédits mobilisés pour cette activité.

L'objectif pluriannuel serait en bonne voie si le niveau d'exécution budgétaire constaté en 2016 venait à s'améliorer.

Le bilan des résultats atteints ces trois dernières années est de deux (2) spots publicitaires en 2015.

L'évolution de ces trois dernières années est donc négative car, nous devons réaliser six (6) spots en raison de deux (2) par an.

OBJECTIF N°3 : Rendre effectif le Fonds d'assistance judiciaire d'ici fin 2017

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel 1** : Être parvenu à rendre fonctionnels quatre (4) bureaux sur les 18 par l'aménagement des locaux près les juridictions.
- Résultat annuel 2** : Rendre effectif l'assistance judiciaire du fonds ;

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel 1** : Aucun des quatre (4) bureaux prévus n'est fonctionnel à fin 2016
- Résultat annuel 2** : L'assistance judiciaire n'a pas été effective en 2016

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de bureaux aménagés	Nombre	0	0	4	0	-4	4	18
Nombre de bénéficiaire du fonds	%	10	10	20	0	-20	60	100

- Le résultat annuel attendu 1 était de rendre fonctionnels quatre (4) bureaux sur les 18 par l'aménagement des locaux près les juridictions. L'atteinte de ce résultat était liée à la mise en place d'un budget d'investissement. Or, en 2016, aucun crédit d'investissement n'a été alloué au programme.

L'objectif pluriannuel n'est pas en bonne voie en raison de l'absence des crédits d'investissement.

Le bilan des résultats atteints ces trois dernières années est négatif car aucun bureau d'assistance judiciaire n'a été créé.

- Le résultat annuel attendu 2 était de rendre effectif l'assistance judiciaire du fonds, mais ce résultat n'a pu être atteint en raison du retard de paiement des honoraires de 2015.

L'objectif pluriannuel serait en bonne voie si le niveau d'exécution budgétaire de ces dernières années venait à s'améliorer.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
19.668.1:Affaires civiles	424 356 300	699 210 493	-274 854 193	424 356 300	699 210 493	-274 854 193
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	47 288 000	41 344 000	5 944 000	47 288 000	41 344 000	5 944 000
Titre 3 Dépenses de biens et services	83 308 300	134 810 493	-51 502 193	83 308 300	134 810 493	-51 502 193
Titre 4 Dépenses de transfert	293 760 000	523 056 000	-229 296 000	293 760 000	523 056 000	-229 296 000
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
19.668.2:Affaires commerciales	185 424 200	110 081 720	75 342 480	185 424 200	110 081 720	75 342 480
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	39 105 000	32 524 182	6 580 818	39 105 000	32 524 182	6 580 818
Titre 3 Dépenses de biens et services	146 319 200	77 557 538	68 761 662	146 319 200	77 557 538	68 761 662
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
19.668.3:Conflits du travail	94 953 300	11 574 000	83 379 300	94 953 300	11 574 000	83 379 300
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	15 432 000	11 574 000	3 858 000	15 432 000	11 574 000	3 858 000
Titre 3 Dépenses de biens et services	79 521 300	0	79 521 300	79 521 300	0	79 521 300
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
19.668.4:Affaires administratives	75 089 000	15 308 055	59 780 945	75 089 000	15 308 055	59 780 945
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	11 472 000	12 163 500	-691 500	11 472 000	12 163 500	-691 500
Titre 3 Dépenses de biens et services	63 617 000	3 144 555	60 472 445	63 617 000	3 144 555	60 472 445
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
19.668.5:Affaires pénales	197 497 200	204 319 142	-6 821 942	197 497 200	204 319 142	-6 821 942
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	70 263 000	53 755 750	16 507 250	70 263 000	53 755 750	16 507 250
Titre 3 Dépenses de biens et services	127 234 200	73 161 166	54 073 034	127 234 200	73 161 166	54 073 034
Titre 4 Dépenses de transfert	0	77 402 226	-77 402 226	0	77 402 226	-77 402 226
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
19.668: Justice judiciaire et administrative	977 320 000	1 040 493 410	-63 173 410	977 320 000	1 040 493 410	-63 173 410
Dont :						
Titre 2. Dépenses de personnel	183 560 000	151 361 432	32 198 568	183 560 000	151 361 432	32 198 568
Titre 3. Dépenses de biens et services	500 000 000	288 673 752	211 326 248	500 000 000	288 673 752	211 326 248
Titre 4. Dépenses de transfert	293 760 000	600 458 226	-306 698 226	293 760 000	600 458 226	-306 698 226

Explication des principaux écarts :

Le budget global du programme "Justice judiciaire et administrative", dans la loi de finances (LF) 2016, s'établit à 977 320 000 F.CFA. Il ressort de cette dotation que 1 040 493 410 F.CFA ont été consommés, soit un taux d'exécution de 106 %.

Ce dépassement de 6 points par rapport à l'autorisation parlementaire, soit 63 173 410 F.CFA, se justifie par la rallonge accordée au programme pour le paiement des bourses de l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM).

L'exécution globale du programme se présente par titre ainsi qu'il suit :

- **Titre 2** : Inscrites à hauteur de 183 560 000 F.CFA, dans la loi de finances, les dépenses de personnel du programme comprennent uniquement la main d'œuvre non permanente. Elles ont été exécutées à 151 361 432 F.CFA, soit un écart de 32 198 558 F.CFA. Il ressort un taux d'exécution de 82%.
- **Titre 3** : les crédits des biens et services ont été ouverts à hauteur de 500 000 000 F.CFA dans la LF 2016. L'exécution de cette dépense se chiffre à 288 673 752 F.CFA, soit un écart de 211 326 248 F.CFA. Le faible taux d'exécution de 58% et l'écart qui en résulte trouvent une première explication dans les mesures de régulation budgétaire induites par la contraction des ressources de l'Etat. Ensuite, ce niveau d'exécution est également impacté par la non levée de la réserve de précaution de 25 000 000 FCFA.
- **Titre 4** : les dépenses de transfert ont été exécutées pour un montant de 600 458 226 F.CFA contre 293 760 000 F.CFA autorisés dans la LF, soit un taux de 204%. Le dépassement de 306 698 226 F.CFA constaté correspond à la rallonge accordée au programme au titre des bourses suite à l'augmentation du nombre d'élèves magistrats admis à l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM), d'une part, et à la contribution du Gabon à la Cour Pénale Internationale (CPI) non prévue au titre de l'exercice 2016, d'autre part.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Virements

Tableau récapitulatif des virements

Programme source du virement	Titre	Programme destinataire du virement	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme 668 : Justice Judiciaire et Administrative	Titre 3	Programme 682 : Pilotage et Soutien à la Politique de la Justice et des Droits Humains	Titre 3	- 29 644 300	- 29 644 300
Programme 668 : Justice Judiciaire et Administrative	Titre 3	Programme 682 : Pilotage et Soutien à la Politique de la Justice et des Droits Humains	Titre 3	- 24 993 000	- 24 993 000
Total des virements				- 54 637 300	- 54 637 300
dont Titre 3				- 54 637 300	- 54 637 300

Explication des impacts de chaque virement :

Le montant global des virements concerne le titre 3 « Biens et services ». Situés à 54 637 300 F.CFA, les virements ont essentiellement été effectués au profit du programme Pilotage et soutien à la politique de la justice pour :

- la prise en charge des frais de mission et de déplacement des collaborateurs du ministre de la Justice pour un montant de 29 644 300 F.CFA ;
- la prise en charge des missions d'inspection des juridictions sur l'ensemble du territoire pour un montant de 24 993 000 F.CFA.

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Titre	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme 668 : Justice Judiciaire et Administrative	Titre 2	Programme 521 : Gestion dépenses publiques et contrôle des ressources	Titre 2	- 48 494 568	- 48 494 568
Programme 668 : Justice Judiciaire et Administrative	Titre 2	Programme 780 : Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Titre 2	-4 374 000	-4 374 000
Programme 780 : Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Titre 2	Programme 668 : Justice Judiciaire et Administrative	Titre 2	20 670 000	20 670 000
Programme 780 : Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Titre 4	Programme 668 : Justice Judiciaire et Administrative	Titre 4	369 530 226	369 530 226
Total des Transferts				337 331 658	337 331 658
dont Titre 2				- 32 198 568	- 32 198 568
dont Titre 4				+ 369 530 226	+ 369 530 226

Explication des impacts de chaque transfert :

Le montant total net des transferts effectués dans le programme "Justice Judiciaire et Administrative", au titre de l'exercice 2016, s'élève à 337 331 658 FCFA. Ces mouvements s'expliquent comme suit :

- 48 494 568 FCFA de dépenses de personnel transférées au programme "Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources" au titre d'un regroupement de crédits pour la couverture de la solde permanente 2016 ;
- 4 374 000 FCFA de dépenses de personnel transférées au programme "Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles" au titre d'un ajustement budgétaire de la MONP ;
- 20 670 000 FCFA de dépenses de personnel reçues de la "Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles" par un ajustement budgétaire de la MONP au sein du programme ;
- 369 530 226 F.CFA des dépenses de transferts reçues du programme "Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles" pour la prise en charge de la contribution du Gabon à la CPI (77 402 226 F.CFA) et la prise en charge des bourses du troisième et quatrième trimestre de l'Ecole Nationale de la Magistrature (292 128 000 FCFA).

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 31 décembre 2015	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2016	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31.12. 2016
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie							
Agents de catégorie A	355	428	428	0	0	0	428
Permanents	355	428	428	0	0	0	428
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B	278	315	315	0	0	0	315
Permanents	278	315	315	0	0	0	315
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	19	19	19	0	0	0	19
Permanents	19	19	19	0	0	0	19
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	652	762	762	0	0	0	762
Main d'œuvre non permanente	68	68	68	0	0	0	68
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	720	830	830	0	0	0	830

Explication des évolutions :

Aucune évolution des effectifs n'a été constatée tout au long de l'année.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE (ENM)

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2014	Effectifs au 31.12.2015	Effectifs au 31.12.2016	Ecart entre fin 2015 et fin 2016
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	16	16	19	3
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	2	2	2	0
Total pour l'opérateur ENM	18	18	21	3
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	0	0	5	5
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	0	0	0	0
Total pour l'opérateur le Centre	0	0	5	5
Total pour le programme	18	18	26	8

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

Concernant l'opérateur ENM, l'effectif a été augmenté de trois postes pour raison de nécessité de service. Ce qui porte à vingt et un (21) l'effectif de l'opérateur ENM constitué de :

- 19 agents émargeant dans la solde permanente ;
- 02 agents rémunérés par l'opérateur.

En ce qui concerne l'opérateur, le centre des Sceaux et autres symboles de la République, un Directeur général adjoint, un Directeur et deux chefs de service ont été nommés afin de renforcer les effectifs insuffisants car, jusqu'à ce jour, le centre était animé uniquement par le Directeur Général. Ce Centre compte désormais cinq (5) agents émargeant tous dans la solde permanente.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	169 556 500	169 556 500	137 357 932	137 357 932	32 198 568	32 198 568
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	14 003 500	14 003 500	14 003 500	14 003 500	0	0
Total des crédits de titre 2	183 560 000	183 560 000	151 361 432	151 361 432	32 198 568	32 198 568

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Les crédits de personnel de 183 560 000 FCFA prévus ont été consommés à hauteur de 151 361 432 FCFA, soit un taux d'exécution de 82,45% de la dotation initiale. Cette consommation correspond au règlement des salaires des agents de la main d'œuvre non permanente du programme.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
N°1 Action : Affaires civiles	83 308 300	83 308 300	134 810 493	134 810 493	-51 502 193	-51 502 193
Coordination et Gestion des activités civiles (Délégation des crédits)	28 949 200	28 949 200	134 810 493	134 810 493	- 51 502 193	-51 502 193
Audiences criminelles (Délégation des crédits)	22 493 400	22 493 400				
Audiences foraines (Délégation des crédits)	22 493 400	22 493 400				
Vulgarisation du droit	3 749 000	3 749 000	-	-		
Assistance judiciaire	5 623 300	5 623 300	-	-		
N°2 Action : Affaires commerciales	146 319 200	146 319 200	77 557 538	77 557 538	68 761 662	68 761 662
Coordination et Gestion des activités commerciales	29 781 800	29 781 800	77 557 538	77 557 538	68 761 662	68 761 662
Audiences foraines	116 537 400	116 537 400				
N°3 Action : Conflits du travail	79 521 300	79 521 300	-	-	79 521 300	79 521 300
Coordination et Gestion des conflits du travail	79 521 300	79 521 300	-	-	79 521 300	79 521 300
N°4 Action : Affaires administratives	63 617 000	63 617 000	3 144 555	3 144 555	60 472 445	60 472 445
Gestion de l'activité administrative		-		-	-	-
Gestion des Sceaux de la République et des autres Symboles de la République	11 566 700	11 566 700	3 144 555	3 144 555	8 422 145	8 422 145
Coordination ENM	17 350 100	17 350 100		-	17 350 100	17 350 100
Habillement des magistrats	34 700 200	34 700 200		-	34 700 200	34 700 200
N°5 Action : Affaires pénales	127 234 200	127 234 200	73 161 166	73 161 166	54 073 034	54 073 034
Coordination et Gestion des activités pénales	104 054 200	104 054 200	10 618 326	10 618 326	93 435 874	93 435 874
Conseil Supérieur de la Magistrature		-	47 000 000	47 000 000	-47 000 000	-47 000 000
Suivi des activités relatives à l'opérationnalisation des PAP 2016 et de préparation des PAP 2017	23 180 000	23 180 000	15 542 840	15 542 840	7 637 160	7 637 160
Total des crédits de titre 3	500 000 000	500 000 000	288 673 752	288 673 752	211 326 248	211 326 248

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

L'utilisation des crédits est étroitement liée au volume du contentieux variable d'une juridiction à une autre d'une part, et au nombre d'audiences foraines prévues par chaque juridiction d'autre part.

La programmation du nombre d'audiences foraines tient compte de la superficie de la province concernée, de telle sorte qu'une province qui compte sept (7) ou huit (8) départements devra programmer un plus grand nombre d'audiences qu'une autre qui en compte moins.

De plus, il faut tenir compte du niveau variable des difficultés de transport, certaines zones étant accessibles en voiture tandis que d'autres nécessitent des moyens de locomotion plus coûteux notamment les zones atteignables par la mer ou les fleuves.

L'action 1 « affaires civiles » a été exécutée pour 134 810 493 FCFA contre 83 308 300 FCFA ouverts dans la LF, soit un écart de -51 502 193 FCFA. Cet écart correspond à un dépassement de crédits dû entre autres, au volume élevé du contentieux.

Les crédits exécutés ont essentiellement fait l'objet de délégations en vue de l'organisation des sessions criminelles et des audiences foraines. De plus, ces crédits ont également servi au fonctionnement courant des juridictions ainsi qu'à la coordination de ladite action sur l'ensemble du pays. De ce fait, les activités de vulgarisation du droit et l'assistance judiciaire nécessitant la mobilisation de moyens conséquents n'ont pu être menées.

Les activités de vulgarisation et d'assistance judiciaire n'ayant pu être réalisées, les résultats ci-après n'ont pu être atteints :

- la révision du code civil n'a pas été effective ;
- la réduction des délais de traitement des dossiers n'a pas pu être évaluée, faute d'inspections ;
- la sensibilisation des populations à travers les journées portes ouvertes et la réalisation des spots publicitaires n'ont pas pu être menées ;
- l'aménagement des locaux près les juridictions, faute d'investissement ;
- l'assistance judiciaire du fonds n'a pas été opérationnelle.

L'action 2 « affaires commerciales » a été exécutée pour 77 557 538 FCFA sur 146 319 200 FCFA ouverts dans la LF. Ce niveau d'exécution a permis d'organiser la gestion des affaires commerciales des Tribunaux et des cours d'appel et les audiences foraines en matière commerciale.

En dépit de ces efforts dans la mise en œuvre des activités, le résultat consistant à "réduire les délais de traitement des dossiers" n'a pas pu être évalué, faute d'inspections sur le terrain.

L'action 3 « conflits du travail », a bénéficié d'une dotation de 79 521 300 FCFA dans la loi de finances 2016. Toutefois, en raison notamment de l'annulation de l'ordonnance portant création du Conseil des Prud'hommes devant gérer les conflits du travail, ces crédits ont été essentiellement redéployés dans l'action 1 en vue de l'organisation des audiences criminelles.

L'action 4 « Affaires administratives » a été exécutée pour 3 144 555 FCFA contre 63 617 000 FCFA ouverts dans la LF. Ces crédits ont essentiellement servi à la gestion des sceaux et autres symboles de la République. Sur le résultat attendu, ce faible niveau d'exécution n'a pas permis de réduire les délais de traitement des dossiers comme initialement annoncé.

L'action 5 « affaires pénales » a été exécutée pour 73 161 166 contre 127 234 200 autorisés dans la LF. Ces crédits ont permis de coordonner l'action pénale pour un montant de 10 618 326 FCFA, d'organiser deux Conseils Supérieurs de la Magistrature (CSM) pour un montant de 47 000 000 FCFA et de suivre les activités d'opérationnalisation du PAP pour un montant de 15 542 840 FCFA.

Toutefois, en dépit de cette consommation, le résultat initialement arrêté "réduction des délais de traitement des dossiers" n'a pas pu être également évalué, faute d'inspections réalisées tout au long de l'année.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
N°1 Action : Affaires civiles	293 760 000	293 760 000	523 056 000	523 056 000	- 229 296 000	- 229 296 000
Bourses	293 760 000	293 760 000	523 056 000	523 056 000	- 229 296 000	- 229 296 000
N°5 Action : Affaires pénales			77 402 226	77 402 226	- 77 402 226	- 77 402 226
Cour Pénale Internationale CPI au titre des contributions dues au titre de l'exercice 2016	0	0	77 402 226	77 402 226	-77 402 226	-77 402 226
Total des crédits de titre 4	293 760 000	293 760 000	600 458 226	600 458 226	- 306 698 226	-306 698 226

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

L'action 1 « Affaires civiles » : exécutés pour 523 056 000 F.CFA contre 293 760 000 F.CFA ouverts dans la LF, ces crédits ont essentiellement servi au paiement des bourses des élèves magistrats admis à l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM). Le dépassement de 229 296 000 F.CFA explique la rallonge accordée pour la prise en charge des bourses du troisième et quatrième trimestre de l'Ecole Nationale de la Magistrature.

L'action 5 « Affaires pénales » : exécutés pour 77 402 226 F.CFA, ces crédits dont a bénéficié le programme à l'issue d'un transfert des crédits de la Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles, ont servi à la prise en charge de la contribution du Gabon à la Cour Pénale Internationale (CPI).

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR ENM

Présentation de l'opérateur

Statut de l'ENM :

L'école Nationale de la Magistrature (ENM) est un établissement public à caractère administratif et professionnel jouissant d'une autonomie administrative, pédagogique et financière.

Missions de l'ENM :

Missions de service public

- La formation initiale des élèves-magistrats dans le cadre de trois (3) filières : judiciaire, administrative et financière ;
- La formation des élèves greffiers dans le cadre de trois (3) filières : élèves greffiers principaux, élèves conseillers adjoints des greffes ; élèves conseillers des greffes ;
- La formation initiale des élèves administrateurs pénitentiaires dans le cadre de cinq filières (5) : élèves personnels techniques, élèves personnels de surveillance ;
- La formation continue des Magistrats, Greffiers, Huissiers de Justice, des personnels de l'administration pénitentiaire en exercice ;
- La formation spécifique des Magistrats recrutés au titre de l'article 24 du statut des magistrats ;

Missions de développement

L'ENM peut conclure tout partenariat ou convention pour la réalisation de travaux d'études, d'expertises, de recherches, de consultation ou de formation relevant de son domaine d'activité. L'ENM peut collaborer à des actions de coopération scientifique, professionnelle et administrative au niveau national, sous régional ou international.

Outre les subventions et concours financiers de l'Etat, l'ENM peut mobiliser des ressources propres provenant de ses activités, d'emprunts ou de dons et legs.

Travail avec l'opérateur

- En 2016, le contrat annuel de performance entre l'Etat et l'opérateur a été formalisé ;
- La pratique du suivi-évaluation en cours d'année n'a malheureusement pas été effective ;
- La pratique du travail collaboratif entre les agents de l'Etat et les agents de l'opérateur, par contre, est effective.

Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	14 003 500	14 003 500
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	15 000 000	0
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
Total de la contribution financière de l'Etat	29 003 500	14 003 500

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Le budget inscrit dans la loi de finances 2016 au profit de l'opérateur s'élève à 29 003 500 FCFA dont 14 003 500 FCFA de personnel et 15 000 000 FCFA de biens et services. Au sortir de l'exécution 2016, seuls les crédits de personnel ont été exécutés, le titre 3 (biens et services) n'ayant pas été mis à disposition de l'opérateur.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif O/P1.1 : Former les promotions (2014 – 2016 et 2016 – 2018) d'élèves magistrats, d'élèves conseillers adjoints de greffes, d'élèves greffiers principaux et d'élèves conseillers de greffe				
Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur ENM : OBJECTIF N°2 : Rendre dynamique les services du programme d'ici à 2017				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : nombre d'élèves conseillers adjoints de greffes poursuivant leur formation en 2ème année	4	4	4	0
Indicateur 2 : nombre d'élèves magistrats 2ème année	79	79	79	0
Indicateur 3 : nombre d'élèves greffiers principaux 2ème année	35	35	35	0
Indicateur 4 : nombre d'élèves greffiers principaux engageant leur formation de 1ère année	60	60	60	0
Indicateur 5 : nombre d'élèves magistrats engageant leur formation de 1ère année	100	100	100	0
Indicateur 6 : nombre d'élèves conseillers adjoints engageant leur formation de 1ère année	9	9	9	0
Indicateur 7 : nombre d'élèves conseillers de greffe engageant leur formation de 1ère année	1	1	1	0

Objectif O/P1.2 : Redéfinir le curricula pour chaque filière de formation existante				
Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur ENM : OBJECTIF N°2 : Rendre dynamique les services du programme d'ici à 2017				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : nombre de filières de formation pour lesquelles un nouveau curricula a été redéfini	0	6	0	- 6

Objectif O/P1.3 : Elaborer le curricula pour chacune des 5 filières de l'administration pénitentiaire				
Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur ENM : OBJECTIF N°2 : Rendre dynamique les services du programme d'ici à 2017				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : nombre de filières de formation de l'administration pénitentiaire pour lesquelles un nouveau curricula a été redéfini	0	5	0	- 5

Objectif O/P1.4 : Développer la formation continue de personnels magistrats, greffiers, conseillers de greffe, huissiers et autres agents du Ministère de la Justice				
Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur ENM : OBJECTIF N°2 : Rendre dynamique les services du programme d'ici à 2017				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : une formation continue des magistrats et greffiers en poste à Libreville	0	1	0	- 1
Indicateur 2 : nombre de magistrats et greffiers en poste à Libreville ayant suivi la formation continue	0	18	0	- 18
Indicateur 3 : modules de formation très spécifiques sur des infractions nouvelles animés dans l'année	0	3	0	- 3
Indicateur 4 : nombre de magistrats et de greffiers ayant suivi en 2016 les modules spécifiques de formation	0	18	0	- 18

Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique				
Programme	Titre 4. Transferts		Titre 5. Investissements	
	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits ouverts	Crédits consommés
Transfert aux ménages : Bourses	293 760 000	523 056 000	0	0
Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique	293 760 000	523 056 000	0	0

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

Les objectifs assignés à l'opérateur ont été partiellement atteints en raison du faible niveau des crédits mis à disposition. En effet, sur 4 objectifs initialement arrêtés, seul celui relatif à la formation des promotions d'élèves magistrats, conseillers adjoints de greffes, greffiers principaux et élèves conseillers de greffe, rattaché à l'objectif du programme "Rendre dynamique les services du programme d'ici à 2017" a été entièrement réalisé.

Pour ce faire, une rallonge budgétaire pour la prise en compte des bourses des différentes promotions des élèves admis en formation à l'ENM a été accordée à l'opérateur en cours d'année.

OPEERATEUR "CENTRE NATIONAL DE GESTION DES SCEAUX ET DES AUTRES SYMBOLES DE LA REPUBLIQUE"

Présentation de l'opérateur

Statut du Centre :

Le Centre est une administration centrale de niveau de direction générale ; il est placé sous l'autorité d'un directeur général nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre responsable parmi les magistrats du premier grade.

Il jouit d'une autonomie de gestion administrative, financière et comprend :

- une Direction de la conservation des symboles ;
- une Direction de gestion des sceaux.

Missions du centre :

Le Centre assure, pour et au compte de l'autorité ministérielle investie de la charge de Garde des Sceaux, l'administration et la gestion des symboles de la République par la conservation, la protection et la promotion du bon usage de ces symboles.

Il est notamment chargé de :

- de définir conformément aux textes en vigueur les normes des symboles de la République ;
- de concevoir et conserver les spécimens de sceaux, armoiries, emblèmes et autres symboles de la République ;
- d'authentifier et certifier ces symboles ;
- d'instruire les dossiers de demande de délivrance ou d'utilisation de ces symboles ;
- de mettre en œuvre les décisions en résultant et de fournir les symboles aux autorités habilitées et aux services demandeurs ;
- d'identifier, dresser, l'état des besoins et ordonner la fabrication et l'impression desdits symboles ;
- de spécifier les normes des sceaux, armoiries, emblèmes et autres symboles de la République et du logotype, la charte graphique et ergonomique de l'Administration.

Travail avec l'opérateur

- En 2016, le contrat annuel de performance entre l'Etat et l'opérateur a été formalisé ;
- La pratique du suivi-évaluation en cours d'année n'a pas été effective ;
- La pratique du travail collaboratif entre les agents de l'Etat et les agents de l'opérateur est effective.

Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	0	0
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	0 000 000	3 144 555
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	-
Total de la contribution financière de l'Etat	10 000 000	3 144 555

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Le budget mis en place par la LF pour un montant de 10 000 000 FCFA a été exécuté à hauteur de 3 144 555 FCFA.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif O/P1.1 : Conduire à bien la procédure de contractualisation d'un partenariat public – privé d'ici la fin 2016 Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur LE CENTRE : OBJECTIF N°2 : Rendre dynamique les services du programme d'ici à 2017				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : PPP signé	0	1	0	- 1

Objectif O/P1.2 : Avoir sensibilisé toutes les administrations à la nouvelle procédure relative aux sceaux et aux autres symboles de la République, recueilli les demandes d'autorisation et instruit ces demandes Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur LE CENTRE : OBJECTIF N°2 : Rendre dynamique les services du programme d'ici à 2017				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : nombre d'actions ciblées de sensibilisation	0	4	0	- 4
Indicateur 2 : nombre de demandes d'autorisation reçues dès 2016	0	100	0	- 100
Indicateur 3 : nombre de demandes instruites en 2016	0	100	0	- 100

Objectif O/P1.3 : Avoir mis en place l'organisation permettant aux directions et services du Centre d'assurer leurs missions Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur LE CENTRE : OBJECTIF N°2 : Rendre dynamique les services du programme d'ici à 2017				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : % d'agents du Centre ayant une fiche de poste	0	1	0	- 1
Indicateur 2 : % d'agents affectés au Centre formés à l'exercice de leur activités	0	1	0	- 1
Indicateur 3 : un protocole de travail précis avec le prestataire	0	1	0	- 1

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

Aucun résultat n'a été atteint par l'opérateur, faute de moyens suffisants.

PROGRAMME ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

L'administration pénitentiaire est chargée de la sécurité, du maintien et du rétablissement de l'ordre dans les établissements pénitentiaires ainsi que de l'insertion et de la réinsertion sociale des détenus. Par ailleurs, elle concourt à la mission de défense de la nation, conformément aux dispositions de l'article 31 de la loi du 20 février 1998. Elle constitue une force de sécurité de l'Etat.

Le responsable du programme "Administration pénitentiaire" est le **Commandant en Chef de la Sécurité Pénitentiaire**.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : Vie du détenu

L'action Vie du détenu recouvre :

- la réhabilitation des prisons existantes ;
- la construction de nouvelles prisons répondants aux normes internationales et tenant compte des catégories pénales ;
- la spécialisation des établissements pénitentiaires (prison agricole, prison hôpital, etc.) ;
- la création et le développement des activités à caractère professionnel, socioéducatif et sportif ;
- l'alimentation des détenus en qualité et en quantité (3 repas /jours) ;
- la communication avec les détenus sur leur situation carcérale ;
- l'organisation et le suivi de la communication entre le détenu et sa famille ;
- le suivi sanitaire du détenu ;
- l'amélioration des conditions d'hygiène et de santé dans les prisons ;
- le transport des détenus.

ACTION N° 2 : Vie de l'agent pénitentiaire

L'action Vie de l'agent pénitentiaire comprend :

- le recrutement ;
- l'habillement et la dotation en équipements ;
- la formation ;
- le suivi et la gestion des carrières ;
- la construction de casernes et de logements d'astreintes ;
- le transport (transport des troupes et véhicules de fonctions) ;
- la construction ou la réhabilitation des locaux du commandement en chef et des différentes directions régionales ;
- la gestion de la prime carcérale ;
- la protection sociale des agents ;
- sécurisation des prisons ;
- le maintien et le rétablissement de l'ordre dans les prisons ;
- entretien, renouvellement des équipements de surveillance et de maintien de l'ordre.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

L'état des lieux et le diagnostic de départ ont permis de mettre en relief les points suivants, clés pour la détermination du cadrage stratégique du programme pour les prochaines années :

- l'administration pénitentiaire mobilise 1727 agents pour assurer la surveillance de 3500 détenus soit 1 agent pour 2 détenus mais le pourcentage de gardiens de prison dans cet effectif est faible (environ un quart seulement) ;

- le nombre des prévenus dépasse de beaucoup celui des condamnés dans la population globale des détenus ;
- on relève un fort surpeuplement carcéral en général et à la prison centrale de Libreville en particulier (avec 2000 détenus pour une prison censée abriter 300 à 400 détenus) ;
- les systèmes de surveillance et de prévention des évasions ont été très peu développés et modernisés ; le nombre des évasions reste significatif ;
- les prisons gabonaises ne sont pas aux normes internationales et beaucoup sont dans un état de délabrement avancé ; 8 prisons ont cependant fait l'objet d'un début de réfection ; les travaux à la prison de Franceville ne sont pas allés à terme et la nouvelle prison de Mouila est inexploitée en raison des désordres du bâti constatés avant même sa mise en service ;
- il n'existe pas de cellules individuelles ; les prisons sont organisées en quartiers et blocs ; dans beaucoup de prisons règnent l'insécurité à la fois pour les agents et pour les détenus ; la promiscuité aggrave les risques sanitaires et les risques de troubles ; rien n'est prévu pour les femmes enceintes ni pour isoler les détenus malades ;
- les agents de l'administration pénitentiaire ne bénéficient pas d'une formation initiale spécifique ; les procédures de surveillance commencent seulement à être formalisées ;
- les agents de l'administration pénitentiaire connaissent des conditions de vie au travail difficiles : il n'existe pas de casernes ; conditions de maintien en disponibilité opérationnelle difficiles ; suivi insuffisant de leur développement de carrière.

Enfin, un élément de contexte important : les réflexions sont en cours au Ministère de la Justice sur les peines de substitution en vue de l'inscription de celles-ci dans le code de procédure pénale.

ENJEUX

- Enjeu 1 : Parvenir à des prisons sûres ;
- Enjeu 2 : Améliorer progressivement les conditions de détention dans les prisons en visant l'atteinte des normes internationales ;
- Enjeu 3 : Développer la réinsertion des condamnés ;
- Enjeu 4 : Assurer aux personnels de l'administration pénitentiaire des conditions de vie au travail en adéquation avec les exigences attachées à l'exercice de leurs missions ;
- Enjeu 5 : Mettre en œuvre et assurer l'efficacité des nouveaux dispositifs de surveillance alternatifs à la prison.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Améliorer les conditions de travail des agents de l'administration pénitentiaire d'ici fin 2017

OBJECTIF N°2 : Améliorer les conditions alimentaires des détenus d'ici fin 2017

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF N°1 : Améliorer les conditions de travail des agents de l'administration pénitentiaire d'ici fin 2017

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel 1** : Rédiger un guide de procédures ;
- **Résultat annuel 2** : Doter 2602 agents de l'Administration Pénitentiaire des uniformes spécifiques à leur mission

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel 1** : Le guide de procédures n'a pas été rédigé ;
- **Résultat annuel 2** : Sur 2602 agents de l'Administration Pénitentiaire à doter d'uniformes, 1500 ont pu l'être

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de guide de procédure édité	Guide	N/A	N/A	1	0	- 1	0	0
Nombre d'agent ayant reçu un uniforme spécifique	Agent	1602	2102	2602	1500	- 1102	2602	3000

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le résultat annuel 1 était la rédaction du guide de procédures. En 2016, ce résultat n'a pas pu être atteint, car la commission chargée de la rédaction du guide n'a pas été mise en place.

L'atteinte de l'objectif pluriannuel n'étant pas en bonne voie, ce résultat n'a pas été retenu dans le PAP de 2017.

Le résultat annuel 2 était la dotation de 2602 agents de l'Administration Pénitentiaire d'uniformes. En 2016, 1500 agents ont reçu des uniformes prélevés dans la réserve précédemment constituée.

OBJECTIF N°2 : Améliorer les conditions alimentaires des détenus d'ici fin 2017

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- **Résultat annuel:** Améliorer le nombre de repas pour passer de 1 repas par jour à 2 repas dans toutes les prisons.

Résultat annuel atteint

- **Résultat annuel :** Le nombre de repas est resté à 1 seul par jour

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de repas servis par jour par détenu dans les prisons	repas	3	1	2	1	-1	3	3

Explication du niveau d'atteinte du résultat :

Le résultat annuel était l'amélioration du nombre de repas pour passer de 1 repas par jour à 2 dans toutes les prisons du pays. En 2016, cela n'a pas été effectif en raison de la faiblesse des moyens alloués par rapport au nombre de détenus.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
19.675.1: Vie du détenu	750 000 000	1 370 243 000	-620 243 000	750 000 000	1 370 243 000	-620 243 000
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Titre 3 Dépenses de biens et services	750 000 000	1 370 243 000	-620 243 000	750 000 000	1 370 243 000	-620 243 000
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
19.675.2: Vie de l'agent pénitentiaire	250 000 000	100 000 000	150 000 000	250 000 000	100 000 000	150 000 000
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Titre 3 Dépenses de biens et services	250 000 000	100 000 000	150 000 000	250 000 000	100 000 000	150 000 000
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
19.675: Administration pénitentiaire	1 000 000 000	1 470 243 000	-470 243 000	1 000 000 000	1 470 243 000	-470 243 000
Dont :						
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 000 000 000	1 470 243 000	-470 243 000	1 000 000 000	1 470 243 000	-470 243 000

Explication des principaux écarts :

Le budget global du programme "Administration pénitentiaire", autorisé dans la loi de finances 2016, s'établit à 1 000 000 000 FCFA essentiellement constitué des biens et services. Cependant ; une dotation de 1 470 243 000 F.CFA a été exécutée, soit un taux de 142,2 %, correspondant à un dépassement de 470 243 000 F.CFA justifié par la rallonge reçue pour la couverture de l'alimentation des détenus.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Titre	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme 780	Titre 3	Programme 675	Titre 3	+ 775 386 214	+ 775 386 214
Total des Transferts				+ 775 386 214	+ 775 386 214
dont Titre 3				+ 775 386 214	+ 775 386 214

Explication des impacts de chaque transfert :

Le programme "Administration pénitentiaire" a bénéficié, au titre de l'exercice budgétaire 2016, d'un transfert de crédits d'un montant de 775 385 214 F CFA de la "Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles". Ce transfert, essentiellement constitué des dépenses de biens et services, a servi à couvrir les besoins croissants en alimentation des détenus en raison de la surpopulation carcérale.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 31 décembre 2015	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2016	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31.12. 2016
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Officiers généraux (s2)	4	3	3	1	0	- 1	2
Officiers supérieurs (s3)	30	36	36	5	0	- 5	31
Permanents	30	36	36	5	0	- 5	31
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Officiers (s4)	204	352	352	4	0	- 4	348
Permanents	204	352	352	4	0	- 4	348
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Sous-officiers (s5)	889	878	878	32	0	- 32	846
Permanents	889	878	878	32	0	- 32	846
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Hommes de troupes (s6)	600	833	833	2	0	- 2	831
Permanents	600	833	833	2	0	- 2	831
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire	1727	2102	2102	44	0	- 44	2058
Main d'œuvre non permanente	0	0	0	0	0	0	0
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	1727	2102	2102	44	0	- 44	2058

Explication des évolutions :

De 2102 agents en janvier 2016, l'effectif du programme "Administration pénitentiaire" s'est établi à 2058 en fin décembre 2016, soit une variation en moins de 44 agents. Cette variation correspondant à des sorties d'agents est liée à la mise à la retraite d'un officier général, de 5 officiers supérieurs, de 4 officiers, de 32 sous officiers et de 2 hommes de rang.

Par ailleurs, il faut noter que le recrutement de 500 agents supplémentaires initialement prévu n'a pas eu lieu.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
19.675.1 Vie du détenu	750 000 000	750 000 000	1 370 243 000	1 370 243 000	- 620 243 000	- 620 243 000
Coordination de l'administration	750 000 000	750 000 000	1 370 243 000	1 370 243 000	- 620 243 000	- 620 243 000
Alimentation des Détenus						
19.675.2 Vie de l'agent pénitentiaire	250 000 000	250 000 000	100 000 000	100 000 000	150 000 000	150 000 000
Coordination de l'administration	40 000 000	40 000 000	15 000 000	15 000 000	25 000 000	25 000 000
Habillement des Agents	180 000 000	180 000 000	9 000 000	9 000 000	171 000 000	171 000 000
Suivi des activités d'opérationnalisation du PAP	20 000 000	20 000 000	17 500 000	17 500 000	2 500 000	2 500 000
Elaboration en ventilation du Guide des Procédures	10 000 000	10 000 000	-	-	10 000 000	10 000 000
Frais de missions	0	-	2 885 000	2 885 000	- 2 885 000	- 2 885 000
Carburant	0	-	5 630 000	5 630 000	- 5 630 000	- 5 630 000
cérémonie de passation	0	-	49 985 000	49 985 000	- 49 985 000	- 49 985 000
Total des crédits de titre 3	1 000 000 000	1 000 000 000	1 470 243 000	1 470 243 000	- 470 243 000	- 470 243 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Sur l'action 1 « vie du détenu », deux activités étaient initialement programmées : le fonctionnement des services pénitentiers et l'alimentation des détenus pour une enveloppe globale de 750 000 000 FCFA. Au regard de la situation de surpopulation carcérale, cette dotation s'est avérée insuffisante. D'où la rallonge (transfert de crédits) reçue de la dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles de 620 243 000 FCFA qui a permis de couvrir l'alimentation des détenus tout au long de l'année. Ainsi, cette ligne budgétaire a été exécutée en dépassement pour s'établir à 1 370 243 000 FCFA.

Par rapport au résultat attendu, en dépit des moyens supplémentaires alloués, le nombre de repas est resté à 1 par jour dans toutes les prisons en raison de l'accroissement du nombre de détenus.

Sur l'action 2 « vie de l'agent pénitentiaire », 250 000 000 FCFA ont été inscrits dans la loi de finances 2016. Sur cette dotation, seuls 100 000 000 FCFA ont été mis à disposition et exécutés, soit un taux d'exécution de 40%. Sur cette base, les activités suivantes, dont certaines n'étaient pas initialement programmées, ont été totalement ou en partie réalisées :

- l'habillement des agents dont 9 000 000 FCFA ont été engagés pour compléter le stock déjà disponible afin de doter 1500 agents sur 2602 prévus ;
- l'organisation de la cérémonie de passation de commandement pour 49 985 000 FCFA ;
- l'organisation des missions d'inspection des prisons provinciales ;
- le transport des détenus qui a nécessité une importante consommation de carburant ;
- la coordination des services et le suivi des activités d'opérationnalisation du PAP tout au long de l'année.

Par rapport aux résultats attendus en lien avec l'objectif 1 « Améliorer les conditions de travail des agents de l'administration pénitentiaire d'ici fin 2017 », l'on retient qu'ils ont été faiblement atteints. En effet, le guide de procédures initialement prévu n'a pas été rédigé car la commission de rédaction n'a pas été mise en place conformément aux statuts particuliers de la sécurité pénitentiaire, et sur 2602 agents de l'Administration Pénitentiaire devant être dotés d'uniformes spécifiques, seuls 1500 ont été habillés.

PROGRAMME CULTURE DES DROITS DE L'HOMME

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme "Culture des Droits de l'Homme" regroupe les activités de promotion, de protection, et de défense des droits de l'homme. Cette politique publique est mise en œuvre par la Direction Générale des Droits de l'Homme (DGDH).

La Direction Générale des Droits de l'Homme a pour mission d'œuvrer à la promotion, à la protection des droits humains en veillant à l'application du droit positif national et à son harmonisation avec les standards internationaux.

Ce programme est piloté par le **Directeur Général des Droits de l'Homme (RPROG)**.

Le présent programme, bien que partie intégrante de la mission justice, ne s'implique pas dans la procédure judiciaire et les actions de défense des droits humains émanant des citoyens lésés par la chaîne judiciaire qui sont portées plutôt, par la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), dont les actions autonomes n'intègrent pas ledit programme.

PRESENTATION DES ACTIONS

Le programme "Culture des Droits de l'Homme" est structuré en deux (2) actions :

- Promotion des droits de l'homme
- Protection des droits de l'homme

ACTION N° 1 : promotion des droits de l'homme

Cette action concourt à la promotion des droits humains en vulgarisant la connaissance des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire national.

ACTION N° 2 : protection des droits de l'homme

Cette action concourt à la protection des droits humains en veillant à l'harmonisation, à l'application et au respect des droits de l'homme.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

L'élaboration d'une politique nationale des droits de l'homme formalisant la stratégie Gouvernementale, correspond à la nécessité pour le Gabon de disposer d'un cadre cohérent permettant de coordonner l'ensemble des actions qui vise la diffusion, la promotion, la protection et le renforcement du respect des droits humains.

De même, la volonté politique exprimée dans le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), à travers l'axe N° 9, portant sur l'exclusion et la marginalisation, d'une part et la consécration du Gabon au Conseil des Droits de l'Homme (Genève) en 2013 d'autre part, témoignent des efforts menés en vue de la consolidation de l'Etat de droit.

La mise en œuvre de ce programme permettra ainsi aux usagers de disposer d'une meilleure connaissance de leurs droits et d'être mieux protégés.

ENJEUX

- Enjeu 1 : Consolider l'Etat de droit et la gouvernance démocratique par le respect des Droits de l'Homme ;
- Enjeu 2 : Promouvoir le développement humain par la diffusion des Droits de l'Homme ;
- Enjeu 3 : Améliorer l'image et la notoriété du Gabon en matière des Droits de l'Homme au niveau international et régional.

OBJECTIF N°1 : Respecter les engagements internationaux d'ici fin 2017

OBJECTIF N°2 : Disposer et mettre en œuvre une politique nationale en matière des droits humains d'ici fin 2017

OBJECTIF N°3 : Être parvenu à promouvoir la connaissance des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire national d'ici fin 2017.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF N°1 : Respecter les engagements internationaux d'ici fin 2017

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel 1** : un rapport aura été élaboré sur l'Examen Périodique Universel (EPU) et transmis aux Nations Unies ;
- **Résultat annuel 2** : un rapport aura été élaboré sur le protocole facultatif à la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) sur les conflits armés et transmis aux Nations Unies ;
- **Résultat annuel 3** : Le rapport sur l'EPU aura été soutenu.

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel 1** : le rapport sur l'Examen Périodique Universel (EPU) a été élaboré et transmis aux Nations Unies ;
- **Résultat annuel 2** : le rapport sur le protocole facultatif à la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) sur les conflits armés a été élaboré et transmis aux Nations Unies ;
- **Résultat annuel 3** : Le rapport sur l'EPU, bien qu'élaboré, n'a pas été soutenu.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de l'élaboration du rapport EPU	%	N/A	N/A	100	100	0	N/A	N/A
Taux d'avancement de l'élaboration du rapport sur le protocole de la CDE sur les conflits armés	%	N/A	N/A	100	100	0	N/A	N/A
Pourcentage d'engagements internationaux respectés en matière de droit de l'homme:	%	N/A	N/A	50	50	0	50	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le résultat annuel 1 était l'élaboration du rapport sur l'Examen Périodique Universel (EPU). Ce rapport a été élaboré et transmis aux Nations Unies.

Pour atteindre ce résultat, les activités suivantes ont été menées :

- la formalisation d'un (1) projet de rapport (élaborer le draft) ;
- l'organisation et l'animation d'un (1) atelier en vue de finaliser le rapport ;
- la validation du rapport par les Autorités.

Les difficultés financières et logistiques sont tout de même à noter en dépit de la mise en œuvre de ces activités. En effet, la Direction Générale des Droits de l'Homme ne dispose pas des locaux adéquats en raison de la vétusté du bâtiment.

Le bilan des résultats atteints ces trois dernières années est de 100%. Par conséquent, l'évolution est positive.

Le résultat annuel 2 était l'élaboration du rapport sur le protocole facultatif à la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) sur les conflits armés. Ce rapport a également été élaboré et transmis aux Nations Unies.

Pour atteindre ce résultat, les actions suivantes ont été menées :

- la formalisation d'un projet de rapport (élaboration du draft) ;
- l'organisation et l'animation d'un atelier en vue de finaliser le rapport ;
- la présentation du rapport aux Autorités pour validation.

Le bilan des résultats atteints ces trois dernières années est également de 100% traduisant une évolution positive.

Le résultat annuel 3 était la soutenance du rapport sur l'EPU. Cette soutenance se fera en novembre 2017 selon le calendrier des Nations Unies.

L'objectif pluriannuel est en bonne voie et le bilan des résultats atteints ces trois dernières années est de 50%.

OBJECTIF N°2 : Disposer et mettre en œuvre une politique nationale en matière des droits humains d'ici fin 2017

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel 1** : Un plan d'action national pluriannuel est disponible ;
- **Résultat annuel 2** : La politique nationale des droits humains est effectivement mise en œuvre par les différents secteurs.

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel 1** : le plan d'action national pluriannuel n'est pas disponible ;
- **Résultat annuel 2** : La politique nationale des droits humains a été effectivement mise en œuvre par les différents secteurs.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de l'élaboration du Plan d'Action National	%	N/A	100	100	50	-50	100	100
Nombre de partenariats multipartites noués	Nombre	N/A	10	10	10	0	30	30
Nombre d'actions de progrès réalisées en faveur des droits de l'Homme	Nombre	N/A	2	8	8	0	8	8

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le résultat annuel 1 était la mise en disposition du plan d'action national pluriannuel. Ce plan d'action n'est pas encore disponible. Cependant, le draft a été déjà élaboré et reste en attente de validation. Le bilan des résultats atteints ces trois dernières années est de 50%, par conséquent l'évolution est positive.

Le résultat annuel 2 était la mise en œuvre de la politique nationale des droits humains. Cette cible est en bonne voie. Le bilan des trois dernières années indique que 20 partenariats multipartites ont été noués sur les 30 prévus. L'évolution est donc positive.

La politique nationale des Droits Humains est effectivement mise en œuvre car toutes les huit (8) actions prévues ont été réalisées entièrement réalisées.

OBJECTIF N°3 : Être parvenu à promouvoir la connaissance des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire national d'ici fin 2017

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- **Résultat annuel:** Avoir formé les acteurs non étatiques : 2 sessions pour 10 participants à chaque fois.

Résultat annuel atteint

- **Résultat annuel :** les acteurs non étatiques ont été formés.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de sessions de formation des acteurs non étatiques	Nombre	N/A	2	2	2	0	4	8

Explication du niveau d'atteinte du résultat :

Le résultat annuel était de former les acteurs non étatiques sur 2 sessions pour 10 participants à chaque fois. Ces formations ont été effectuées sur les deux (2) sessions prévues, à raison de dix (10) participants par session comme prévu.

Pour atteindre ce résultat, les actions suivantes ont été menées :

- l'appui technique apporté aux acteurs non étatiques (formation, accompagnement, appui logistique ponctuel) ;
- le suivi, la vérification des activités et le cautionnement auprès des organismes internationaux ;
- le développement des actions en commun avec différents ministères (Ministère de la Justice, Affaires Sociales et Famille ; Education Nationale, etc.).

Le bilan des résultats atteints ces trois dernières années est de 100%. En conséquence, l'évolution est positive.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
19.689.1:Protection des droits de l'homme	12 082 820	7 275 000	4 807 820	12 082 820	7 275 000	4 807 820
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	5 616 000	5 775 000	-159 000	5 616 000	5 775 000	-159 000
Titre 3 Dépenses de biens et services	6 466 820	1 500 000	4 966 820	6 466 820	1 500 000	4 966 820
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
19.689.2:Promotion des droits de l'homme	53 533 180	9 535 000	43 998 180	53 533 180	9 535 000	43 998 180
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Titre 3 Dépenses de biens et services	53 533 180	9 535 000	43 998 180	53 533 180	9 535 000	43 998 180
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
19.689: Culture des droits de l'Homme	65 616 000	16 810 000	48 806 000	65 616 000	16 810 000	48 806 000
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	5 616 000	5 775 000	-159 000	5 616 000	5 775 000	-159 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	60 000 000	11 035 000	48 965 000	60 000 000	11 035 000	48 965 000
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

Explication des principaux écarts :

Dans la loi de finances 2016, le budget global du programme "Culture des Droits de l'Homme s'établit à 65 616 000 FCFA. De cette dotation, 16 810 000 FCFA ont été effectivement exécutés, soit un écart de 48 806 000 FCFA. Il en ressort un taux d'exécution de 26% par rapport à l'autorisation parlementaire.

Ce taux d'exécution varie suivant les titres. En effet, le titre 2 relatif au personnel (MONP essentiellement) a été exécuté à 103% contre seulement 18% pour le titre 3 réservé aux biens et services.

D'une manière générale, l'exécution du programme par titre se présente ainsi qu'il suit :

- **Titre 2** : les dépenses de personnel affectées à la couverture de la MONP ont été inscrites à hauteur de 5 616 000 F.CFA dans la loi de finances et exécutées à 5 775 000 FCFA. Le léger dépassement de 159 000 F.CFA est lié à un ajustement de ce titre de dépense.
- **Titre 3** : les crédits des biens et services ont été ouverts à 60 000 000 F.CFA dans la LF 2016. L'exécution de cette dépense se chiffre à 11 035 000 F.CFA, soit un écart de 48 965 000 F.CFA de crédits non exécutés. Ce faible niveau d'exécution se justifie dans un premier temps par la non levée de réserve obligatoire d'un montant de 3 000 000 F.CFA constituée en début d'année. Dans un second temps, cet écart est imputable aux mesures de régulation budgétaire décidées par le Gouvernement pour tenir compte du niveau de trésorerie de l'Etat.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Titre	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme 19.689	Titre 2	Programme 14. 521	Titre 2	- 78 000	- 78 000
Programme 19.780	Titre 2	Programme 14.689	Titre 2	+ 237 000	+ 237 000
Total des Transferts				+159 000	+ 159 000
dont Titre 2				+159 000	+159 000

Explication des impacts de chaque transfert :

En 2016, les mouvements effectués sur le programme "Culture Des Droits de l'Homme" au titre de transferts ont globalement connu une variation de 159 000 FCFA correspondant à 237 000 FCFA reçus du programme "Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles" pour un ajustement budgétaire de la MONP et 78 000 FCFA transférés dans la mission "Gestion des finances publiques" dans le cadre des opérations de clôture budgétaire.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 31 décembre 2015	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2016	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31.12. 2016
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie A	20	20	20	1	0	-1	19
Permanents	14	14	14	1	0	-1	13
Non permanents	6	6	6	0	0	0	6
Agents de catégorie B	18	18	18	0	0	0	18
Permanents	11	11	11	0	0	0	11
Non permanents	7	7	7	0	0	0	7
Agents de catégorie C	2	2	2	0	0	0	2
Permanents	1	1	1	0	0	0	1
Non permanents	1	1	1	0	0	0	1
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	40	40	40	1	0	-1	39
Main d'œuvre non permanente	3	3	3	0	0	0	3
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	43	43	43	1	0	-1	42

Explication des évolutions :

La légère diminution des effectifs se justifie par la nomination d'un agent.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	5 616 000	5 616 000	5 775 000	5 775 000	-159 000	-159 000
Total des crédits de titre 2	5 616 000	5 616 000	5 775 000	5 775 000	-159 000	-159 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Les crédits consommés au titre du personnel correspondent à la MONP. Le léger dépassement de 159 000 FCFA constaté est lié à un ajustement budgétaire de ce titre.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Actions	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
N°1 Action : Protection des droits de l'homme	6 466 820	6 466 820	1 500 000	1 500 000	4 966 820	4 966 820
Elaboration d'un plan d'action en matière de Droits de l'Homme	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	0	0
Participation aux sessions des droits de l'homme	4 966 820	4 966 820	0	0	4 966 820	4 966 820
N°2 Action : Promotion des droits de l'homme	53 533 180	53 533 180	9 535 000	9 535 000	43 998 180	43 998 180
Coordination des activités de la Direction Générale	18 500 000	18 500 000	4 155 031	4 155 031	14 344 969	14 344 969
Célébration des deux journées des Droits de l'Homme	8 098 180	8 098 180	0	0	8 098 180	8 098 180
Deux campagnes de sensibilisation dans les Ecoles (1)	11 935 000	11 935 000	1 935 000	1 935 000	10 000 000	10 000 000
Suivi des activités de l'opérationnalisation des PAP	15 000 000	15 000 000	3 444 969	3 444 969	11 555 031	11 555 031
Total des crédits de titre 3	60 000 000	60 000 000	11 035 000	11 035 000	48 965 000	48 965 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Exécutés pour 11 035 000 FCFA sur 60 000 000 FCFA autorisés, les crédits du titre 3 ont essentiellement servi à l'organisation des colloques et des commissions pour animer une démarche participative dans le cadre de l'élaboration du plan d'action national des droits l'homme.

En outre, dans le cadre de la promotion des droits de l'homme, ce titre a été utilisé pour des missions à l'intérieur du pays pour une campagne de sensibilisation dans les écoles de Lambaréné et Makouké.

Enfin, ces crédits ont également couvert la coordination des activités de la Direction Générale.

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE DE JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme "Politique et soutien à la politique de la justice et des droits humains" qui est animé par le Secrétariat Général du Ministère de la Justice ou Chancellerie, a pour finalités de porter la politique publique de la justice dans ses pendants législatifs et réglementaires d'une part, dans la définition et la mise en cohérence de l'action Gouvernementale en matière d'administration pénitentiaire et des droits de l'Homme d'autre part.

Son action est capitale dans la bonne marche du Ministère et des politiques publiques qui y sont menées, grâce à la promotion des solutions aux problèmes et préoccupations du citoyen offertes par le dispositif juridique et judiciaire et surtout, à travers les fonctions supports spécialisées rattachées au Secrétariat Général qui constituent l'ensemble des expertises idoines mises au service de tous les programmes de politiques publiques mises en œuvre par le Ministère.

La particularité du programme est qu'il coordonne des politiques publiques menées par des effectifs ayant des statuts particuliers (les Corps des Magistrats et de la Sécurité Pénitentiaire) et éventuellement ceux relevant du droit commun de la fonction publique d'Etat.

Le pilotage de la stratégie Ministérielle promeut fortement les réalisations du Ministère en adaptant le droit et le niveau des droits fondamentaux et institutionnels à l'évolution du monde d'une manière générale et à celle du Gabon singulièrement. Cette action donne une bonne visibilité de la politique publique de la justice et recherche la cohérence dans les politiques publiques mises en œuvre au sein du Ministère. C'est aussi le siège des contrôles et des inspections ainsi que de la discipline. Les orientations et décisions sur le fonctionnement de la justice prises en Conseil Supérieur de la Magistrature y sont élaborées.

La coordination administrative va accompagner les programmes de politiques publiques Ministérielles dans la mise en œuvre et la maîtrise de leurs processus et patrimoines, à travers les actes administratifs pris par le Secrétariat Général, l'accompagnement à la définition et à l'atteinte des objectifs ainsi qu'à l'évaluation de la mise en œuvre, l'évaluation des projets, notamment du PSGE, et des actions ainsi que le management de la ressource humaine.

PRESENTATION DES ACTIONS

Le programme se décline en deux (2) actions de politiques de soutien aux politiques publiques Ministérielles mises en œuvre :

ACTION N° 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle

Cette action intègre le Cabinet du Ministre et ses services rattachés ainsi que les Inspections Générales des Services.

L'action pilotage comprend le Cabinet du Ministre ; l'Inspection Générale des Services Judiciaires, de la sécurité pénitentiaire, des services médicaux, le secrétariat du Conseil Supérieur de la Magistrature et le secrétariat du Conseil de Discipline.

ACTION N° 2 : Coordination administrative

Cette action intègre le Secrétariat Général ou Chancellerie, la Direction Générale des Affaires Administratives et ses services rattachés, les fonctions support déclinées sous l'appellation « Directions Centrales (DC).

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Le Secrétariat Général du Ministère de la Justice ou Chancellerie, comprend toutes les fonctions transverses devant venir en appui des Directions Générales sectorielles.

Les années à venir seront donc des années de construction et de mise en place de ces fonctions nouvelles. L'année 2017 sera une année de transition entre l'ancienne organisation avec des services qui parfois portent telle ou telle fonction, y compris au sein des Directions Générales et la nouvelle organisation avec les Directions Centrales, dont la mise en place pour certaines a commencé en 2014.

Les difficultés rencontrées et défis à relever aujourd'hui par le programme Pilotage et Soutien sont donc de plusieurs ordres :

- l'absence ou l'insuffisance de personnel formé dans le champ de compétences de la fonction parfois (par exemple en matière de communication ou de gestion des archives) ;
- des agents qui parfois sont sous-exploités pour des raisons d'inadéquation en termes de compétences ou d'insuffisance notable de moyens et outils de travail ;
- le manque et parfois l'absence totale de collaboration avec les agents bénéficiaires que sont les agents sectoriels : absence d'analyse systématique des besoins notamment, absence d'enquêtes de satisfaction, manques d'échanges au quotidien ;
- approfondissement des données sur l'existant (notamment sur le patrimoine du ministère, les équipements, les agents, etc.) ;
- l'absence de cadre de collaboration entre les différentes fonctions du programme soutien et donc une « équipe » à développer.

En ce qui concerne certains domaines spécifiques d'appui :

- une transition à opérer entre gestion administrative du personnel et gestion des ressources humaines : évaluation des besoins en compétences afin de pouvoir développer des plans de formation, effectuer des redéploiements et optimiser le suivi de carrière, déclinaison de politiques de GRH et anticipation des évolutions des métiers, etc. ;
- de grands chantiers à lancer de redéfinition, formalisation, diffusion et contrôle des procédures transverses afin d'améliorer le fonctionnement interne ;
- un mode de pilotage et de coordination des différentes administrations qui n'est pas suffisamment formalisé et donc moins fonctionnel qu'il pourrait l'être (absence de procédures d'élaboration des rapports d'activité, difficultés à organiser à l'avance les réunions d'échanges et à réunir les personnes invitées, absence d'outils de suivi et de pilotage de l'activité) ;
- une fonction communication interne qui n'est pas encore pleinement développée au sein du Ministère ;
- l'absence d'état des lieux exhaustif du patrimoine du Ministère ;
- l'absence de politique de centralisation des achats et de gestion optimale des moyens généraux ;
- une relation entre chaque fonction soutien, en particulier la DCAF qui est une émanation du Ministère du Budget, et les agents du Ministère à renforcer pour accompagner efficacement les sectoriels dans la conduite de leurs missions ;
- l'absence d'un véritable système de gestion de l'information (aussi bien sur le plan de la Documentation et des Archives que sur le plan du Système d'Information) ;
- le passage d'une communication politique assurée par le Conseiller du Ministre à une communication plus large, institutionnelle, portée par la Direction Centrale de la Communication.

Afin de réussir cette véritable transformation, le programme devra développer en premier lieu l'expertise de ses agents et lancer un certain nombre de chantiers, en fonction des priorités identifiées, à conduire en mode projet.

ENJEUX

- Enjeu 1 : assurer une gouvernance proactive, réactive et efficace de l'administration du ministère ;
- Enjeu 2 : faire des fonctions supports des acteurs déterminants de la modernisation de l'administration du ministère ;
- Enjeu 3 : développer la performance globale au niveau de chaque fonction soutien.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

Objectif 1 : Parvenir d'ici 2017 à une connaissance exhaustive ; fiable et permanente des effectifs et de la masse salariale par programme

OBJECTIF N°2 : parvenir à mettre en place d'ici 2018 les trois premiers outils pour une gestion moderne des ressources humaines (les fiches des postes actuels, la proposition de référentiel pour le ministère et le plan de formation)

OBJECTIF N°3 : Etre parvenu d'ici 2017 à faire vivre un dispositif opérationnel de pilotage des programmes assis sur des pratiques courantes.

OBJECTIF N°4 : Etre parvenu d'ici 2017 à professionnaliser les managers bop dans le processus et les pratiques budgétaires

OBJECTIF N°5 : Disposer d'ici fin 2017 d'une communication efficiente au sein du ministère, et soutenir la vulgarisation du droit auprès de l'ensemble des personnes résidant sur le territoire national

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Parvenir d'ici 2017 à une connaissance exhaustive ; fiable et permanente des effectifs et de la masse salariale par programme.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel de résultat attendu

- **Résultat annuel** : un rapport fiable et exhaustif des effectifs et de la masse salariale du Ministère de la Justice est rendu.

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel** : non atteint, le rapport sur les effectifs et la masse salariale du Ministère n'a pas été rendu

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de rapports fiables et exhaustifs sur les effectifs du Ministère	rapport	N/A	N/A	1	0	-1	1	2

Explication du niveau d'atteinte du résultat :

- **Résultat annuel** : le travail s'est arrêté à la phase de recensement des effectifs. Le démarrage tardif des activités n'a pas permis d'aborder le volet concernant la masse salariale.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : parvenir à mettre en place d'ici 2018 les trois premiers outils pour une gestion moderne des ressources humaines (les fiches des postes actuels, la proposition de référentiel pour le ministère et le plan de formation)

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel 1** : Avoir défini des tâches, missions et objectifs précis à chaque agent ;
- **Résultat annuel 2** : Avoir produit un guide de profil adapté aux métiers du Ministère ;
- **Résultat annuel 3** : Avoir identifié les besoins en compétence selon les profils des agents et procéder à leur formation.

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel 1** : les tâches, les missions et les objectifs des agents sont définis ;
- **Résultat annuel 2** : le guide n'a pas été élaboré ;
- **Résultat annuel 3** : les besoins en compétence ont été identifiés mais il n'y a pas eu de formation.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de fiches de poste élaborées	%	N/A	N/A	30	0	-30	30	100
Nombre d'étapes d'élaboration du guide	guide	N/A	N/A	1	0	-1	2	4
Nombre d'agents formés	agent	N/A	N/A	50	0	-50	50	50

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat annuel N°1** : les tâches, les missions et les objectifs des agents sont définis, mais compte tenu du manque de formation du personnel d'encadrement, les fiches de postes n'ont malheureusement pas pu être conçues ;
- **Résultat annuel N°2** : ce résultat a été abandonné afin de poursuivre plutôt l'élaboration du guide de procédure (objectif 3, résultat annuel 1) ;

- **Résultat annuel N°3** : Six dossiers avaient été retenus dans le cadre de l'identification des besoins en compétence, mais leur validation n'est pas encore effective. Par ailleurs, trois agents de catégories B ont obtenu l'accord du Secrétariat Général pour participer au concours d'entrée à l'EPCA.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Etre parvenu d'ici 2017 à faire vivre un dispositif opérationnel de pilotage des programmes assis sur des pratiques courantes.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel 1** : Un guide des procédures est élaboré pour chaque Direction Générale.
- **Résultat annuel 2** : Chaque Direction Générale et Direction Centrale du Ministère adresse au SG un rapport d'activité trimestrielle dans les délais et dans le respect de la forme prédéfinie ;
- **Résultat annuel 3** : Une réunion du SG avec les RPROG est tenue chaque trimestre pour faire le point sur la mise en œuvre des PAP 2016 et préparer une note de synthèse à l'attention du Ministre.

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel 1** : le guide de procédure n'a pas été élaboré ;
- **Résultat annuel 2** : les rapports d'activité trimestriels sont remontés au Secrétariat Général ;
- **Résultat annuel 3** : les réunions sont régulièrement tenues entre le SG et RPROG.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de guides de procédures élaborés	Guide de procédure	N/A	N/A	1	0	-1	1	3
Nombre de rapports d'activités trimestriels	Rapport d'activité	N/A	N/A	4	4	0	4	12
Nombre de réunions tenues	réunion	N/A	N/A	4	4	0	4	12

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat annuel 1** : la non atteinte de ce résultat est liée au fait que la commission devant élaborer ledit guide n'a pas été constituée ;
- **Résultat annuel 2** : les rapports d'activité trimestriels sont remontés au Secrétariat Général à une périodicité préalablement arrêtée ;
- **Résultat annuel 3** : les réunions sont régulièrement tenues entre le SG et RPROG notamment dans le cadre de l'opérationnalisation des PAP et des revues d'objectifs.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : Etre parvenu d'ici 2017 à professionnaliser les managers bop dans le processus et les pratiques budgétaires.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel 1** : Tous les documents préalables à l'exécution budgétaire 2016 sont produits par les équipes de Programme du Ministère avant le 31.12.2015 ;
- **Résultat annuel 2** : Être parvenu à exécuter le budget 2015 au moins à 75% ;

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel 1** : Tous les documents préalables à l'exécution budgétaire 2016 ont été produits par les équipes de Programme du Ministère avant le 31.12.2015 ;
- **Résultat annuel 2** : le budget a été exécuté à hauteur 137,60%

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de documents	document	N/A	N/A	4	4	0	4	4
Taux d'exécution du budget	%	N/A	N/A	75%	137,60%	62,60%	80%	100%

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat annuel 1** : le PAP, les DPG, la PBI et le plan d'engagement ont été tous produits par les équipes de Programme du Ministère avant le 31.12.2015 ;
- **Résultat annuel 2** : le taux d'exécution de 137 est dû au fait qu'en plus de son budget initial, le programme pilotage et soutien à la politique de la justice a reçu deux virements de 29 644 300 FCFA et 24 993 000 FCFA du programme justice judiciaire.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 : Disposer d'ici fin 2017 d'une communication efficiente au sein du ministère, et soutenir la vulgarisation du droit auprès de l'ensemble des personnes résidant sur le territoire national.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel 1** : Avoir produit un rapport sur les points faibles et points forts de la fonction communication au sein du Ministère et fait des recommandations ;
- **Résultat annuel 2** : Avoir mené deux actions de communication pédagogique.

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel 1** : non atteint car le rapport est inexistant ;
- **Résultat annuel 2** : non atteint, aucune action de communication pédagogique n'a été menée.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de rapports produits	Rapport	N/A	N/A	1	0	-1	0	0
Nombre d'actions menées	action	N/A	N/A	2	0	-2	0	0

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat annuel 1** : l'objectif a été abandonné après le retrait de la Direction de la Communication de l'organigramme du Ministère;
- **Résultat annuel 2** : non atteint pour les mêmes raisons que le résultat 1.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
19.682.1: Pilotage de la stratégie ministérielle	51 156 000	96 299 800	-45 143 800	51 156 000	96 299 800	-45 143 800
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	21 156 000	13 162 500	7 993 500	21 156 000	13 162 500	7 993 500
Titre 3 Dépenses de biens et services	30 000 000	83 137 300	-53 137 300	30 000 000	83 137 300	-53 137 300
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
19.682.2: Coordination administrative	13 763 286 000	106 107 839	13 657 178 161	13 763 286 000	106 107 839	13 657 178 161
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	13 713 286 000	79 159 000	13 634 127 000	13 713 286 000	79 159 000	13 634 127 000
Titre 3 Dépenses de biens et services	50 000 000	26 948 839	23 051 161	50 000 000	26 948 839	23 051 161
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
19.682: Pilotage et soutien aux politiques de la justice et des droits humains	13 814 442 000	202 407 639	13 612 034 361	13 814 442 000	202 407 639	13 612 034 361
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	13 734 442 000	92 321 500	13 642 120 500	13 734 442 000	92 321 500	13 642 120 500
Titre 3. Dépenses de biens et services	80 000 000	110 086 139	-30 086 139	80 000 000	110 086 139	-30 086 139
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

Explication des principaux écarts :

Le budget global du programme "Politique et soutien à la politique de la justice et des droits humains" dans la loi de finances 2016 s'établit à 13 814 442 000 F.CFA. Il ressort que 202 407 639 FCFA ont été exécutés, soit un taux d'exécution de seulement 1,46%. L'écart de 13 612 034 36 F CFA de crédits non exécutés correspond essentiellement au niveau des dépenses de personnel, notamment la solde permanente gérée de manière centralisée au Ministère en charge du budget.

L'exécution du programme par titre se présente ainsi qu'il suit :

- **Titre 2** : les dépenses de personnel inscrites à hauteur de 13 734 442 000 F.CFA dans la loi de finances ont été exécutées à hauteur de 92 321 500 FCFA (la MONP), soit un écart de 13 642 120 500 F.CFA et un taux d'exécution de 0,67%. Cette situation, rappelée ci-dessus, est la conséquence de la centralisation de l'exécution du titre 2 au Ministère en charge du Budget.
- **Titre 3** : les crédits des biens et services ont été ouverts à hauteur de 80 000 000 F.CFA dans la LF 2016 mais exécutés à 110 086 139 F.CFA, soit un taux d'exécution de 137,60%. Le dépassement constaté de 37,60%, soit 30 086 139 FCFA, s'explique par deux virements reçus ayant servi à financer les missions des collaborateurs du Ministre et les inspections.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Virements

Tableau récapitulatif des virements

Programme source du virement	Titre	Programme destinataire du virement	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme 668	Titre 3	Programme 682	Titre 3	29 644 300	29 644 300
Programme 668	Titre 3	Programme 682	Titre 3	24 993 000	24 993 000
Total des virements				54 637 300	54 637 300
dont Titre 3				54 637 300	54 637 300

Explication des impacts de chaque virement :

Le programme "Politique et soutien à la politique de la justice et des droits humains" a bénéficié dans le cadre du titre 3 de deux virements d'un montant global de 54 637 300 FCFA en provenance du programme "justice judiciaire et administrative" pour :

- la prise en charge de frais de mission et de déplacement des collaborateurs du Ministre de la Justice pour un montant de 29 644 300 F.CFA ;
- la prise en charge des missions d'inspection des juridictions sur l'ensemble du territoire pour un montant de 24 993 000 F.CFA.

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Titre	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme 19.682 : Pilotage et Soutien à la Politique de la Justice et des Droits Humains	Titre 2	Programme 23.780 : Dotation pour dépenses accidentelles et imprév isibles	Titre 2	-13 634 000 000	-13 634 000 000
Programme 19.682 : Pilotage et Soutien à la Politique de la Justice et des Droits Humains	Titre 2	Programme 23.780 : Dotation pour dépenses accidentelles et imprév isibles	Titre 2	-7 993 500	-7 993 500
Total des Transferts				-13 641 993 500	-13 641 993 500
dont Titre 2				-13 641 993 500	-13 641 993 500

Explication des impacts de chaque transfert :

Le montant total des transferts effectués dans le programme "Pilotage et Soutien à la Politique de la Justice et Droits Humains", au titre de l'exercice 2016, s'élève à **13 641 993 500 F.CFA** reparti ainsi qu'il suit :

- **Dépenses de la solde permanente (Titre 2) :** 13 634 000 000 F.CFA des dépenses de la masse salariale au profit du programme "Dotation pour dépenses accidentelles et imprév isibles" dans le cadre des opérations de couverture budgétaire de la masse salariale ;
- **Dépenses de la Main d'œuvre non permanente (Titre 2) :** 7 993 500 F.CFA au profit de la "Dotation pour dépenses accidentelles et imprév isibles" pour un ajustement budgétaire de la main d'œuvre non permanente.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 31 décembre 2015	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2016	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31.12. 2016
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	11	11	11	0	0	0	11
Agents de catégorie A	48	48	48	1	0	-1	47
Permanents	47	47	47	1	0	-1	46
Non permanents	1	1	1	0	0	0	1
Agents de catégorie B	53	53	53	0	0	0	53
Permanents	53	53	53	0	0	0	53
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	14	14	14	0	0	0	14
Permanents	14	14	14	0	0	0	14
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	115	115	115	1	0	-1	114
Main d'œuvre non permanente	22	22	22	0	0	0	22
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	147	147	147	1	0	-1	146

Explication des évolutions :

Entre le 1 janvier et le 31 décembre 2016, les effectifs du programme sont passés de 147 à 146 agents suite à la mise à la retraite du chef de service codification de la Direction Générale des affaires Administratives.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	13 734 442 000	13 734 442 000	92 321 500	92 321 500	13 642 120 500	13 642 120 500
Total des crédits de titre 2	13 734 442 000	13 734 442 000	92 321 500	92 321 500	13 642 120 500	13 642 120 500

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Les crédits de personnel prévus dans la loi de finances s'élèvent à 13 734 442 000 F.CFA. Ce montant regroupe la solde permanente, la MONP et les vacances. La solde permanente étant gérée de manière centralisée au Ministère en charge du budget, seuls les crédits de MONP (48 131 500 FCFA) et des vacances (44 190 000 FCFA) ont été exécutés dans le programme, soit le niveau d'exécution globale affiché en titre 2 de 92 321 500 FCFA.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
N°1 Action : Pilotage de la stratégie ministérielle	30 000 000	30 000 000	83 137 300	83 137 300	-53 137 300	-53 137 300
Coordination des activités du Cabinet du Ministre	19 500 000	19 500 000	58 144 300	58 144 300	- 38 644 300	- 38 644 300
Coordination des activités de l'Inspection Générale des Services Judiciaires	10 500 000	10 500 000	24 993 000	24 993 000	- 14 493 000	- 14 493 000
N°2 Action : Coordination administrative	50 000 000	50 000 000	26 948 839	26 948 839	23 051 161	23 051 161
Coordination des activités de la Chancellerie	10 500 000	10 500 000	2 999 238	2 999 238	7 500 762	7 500 762
Coordination des activités de la Direction Générale des Affaires Administratives	6 300 000	6 300 000	1 799 669	1 799 669	4 500 331	4 500 331
Coordination des activités de la Direction des Greffes	1 050 000	1 050 000	0	0	1 050 000	1 050 000
des activités de la Direction des Personnels	1 050 000	1 050 000	0	0	1 050 000	1 050 000
Coordination des activités de la Direction de la communication et des Relations Publiques	1 050 000	1 050 000	0	0	1 050 000	1 050 000
Coordination des activités du Services Central du Courrier	750 000	750 000	149 932	149 932	600 068	600 068
Entretien des Bâtiments	3 150 000	3 150 000	0	0	3 150 000	3 150 000
Conseil Supérieur de la Magistrature	7 350 000	7 350 000	15 000 000	15 000 000	-7 650 000	-7 650 000
Rentrée judiciaire	5 250 000	5 250 000	0	0	5 250 000	5 250 000
Suivi des activités d'opérationnalisation du PAP	1 632 783	1 632 783	1 555 031	1 555 031	77 752	77 752
	5 692 217	5 692 217	5 444 969	5 444 969	247 248	247 248
Coordination des activités de la Direction Centrale des Affaires Financières	5 250 000	5 250 000	0	0	5 250 000	5 250 000
Coordination des activités de la Direction Centrale des Systèmes d'Information	975 000	975 000	0	0	975 000	975 000
Total des crédits de titre 3	80 000 000	80 000 000	110 086 139	110 086 139	- 30 086 139	- 30 086 139

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Le programme a bénéficié, au titre des biens et services, d'une dotation de 80 000 000 F.CFA répartis entre les actions "Pilotage de la stratégie ministérielle" pour 30 000 000 FCFA et "Coordination administrative" pour 50 000 000 FCFA.

Sur la dotation de l'action 1 «Pilotage de la stratégie ministérielle», 83 137 300 F.CA ont été exécutés, soit un dépassement de 53 137 300 FCFA. Cette surconsommation des crédits a notamment permis de réaliser les principales activités suivantes :

- la coordination des activités du cabinet avec la prise en charge des frais de mission et de déplacement des collaborateurs du Ministre de la Justice, la consommation du carburant et, sur décision du Ministre, la prise en charge pour 50 000 000 FCFA des déplacements du Ministre dans le cadre des tournées de prise de contact avec les juridictions et les prisons de l'intérieur du pays ;
- la coordination des activités de l'Inspection Générale des Services Judiciaires dans le cadre de ses missions d'inspection des services judiciaires (Justice) pour 24 993 000 FCFA.

Sur la seconde action «Coordination administrative», 26 948 839 F.CA ont été exécutés sur 50 075 000 F.CFA ouverts dans la LF. Ces crédits consommés ont essentiellement permis la coordination des activités de la Chancellerie.

En rapport avec les résultats, ce niveau de consommation a permis de :

- définir les tâches, les missions et les objectifs des agents ;
- identifier les besoins en compétences des agents, bien qu'aucune formation n'ait été réalisée ;
- organiser la remontée régulière des rapports d'activité trimestriels au Secrétariat Général ;
- tenir régulièrement les réunions entre le SG et RPROG ;
- produire tous les documents préalables à l'exécution budgétaire 2016 avant le 31.12.2015 ;
- parvenir à une exécution budgétaire de 137,60%, au-delà de la prévision initialement arrêtée à 75% ;
- produire le rapport sur les points faibles et points forts de la fonction communication du Ministère.

PROGRAMME EGALITE DES CHANCES

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme "Egalité des Chances" englobe les activités de promotion et de protection de l'Egalité des Chances. Cette politique publique est mise en œuvre par la Direction Générale de l'Egalité des Chances.

Dans l'attente de la nomination d'un Directeur Général de l'Egalité des chances, ce programme a été piloté, en 2016, par le **Conseiller de l'Egalité des Chances**.

PRESENTATION DES ACTIONS

Le programme Egalité des Chances est structuré en deux (2) actions.

ACTION N° 1 : Promotion de l'Egalité des Chances

Cette action concourt à la promotion de l'Egalité des Chances, en vulgarisant la connaissance des règles d'équité sociale sur l'ensemble du territoire national.

ACTION N° 2 : Protection de l'Egalité des chances

Cette action concourt à la protection de l'Egalité des Chances, en veillant à l'harmonisation, à l'application et au respect des règles d'équité sociale.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

L'élaboration d'une politique de l'Egalité des Chances formalisant la stratégie Gouvernementale, correspond à la nécessité pour le Gabon de disposer d'un cadre cohérent permettant de coordonner l'ensemble des actions qui vise la diffusion, la promotion, la protection et le renforcement du respect de l'Egalité des Chances.

La mise en œuvre de ce programme permettra aux usagers de disposer ainsi d'une meilleure connaissance de leurs droits et d'être mieux protégés tel qu'exprimé dans le Pacte Social.

La Direction Générale de l'Egalité des Chances ne dispose que des services centraux. Par ailleurs, il faut mentionner que les textes organiques sont en cours d'adoption, ce qui perturbe fortement les activités de ce programme.

ENJEUX

- Enjeu 1 : Consolider l'Etat de droit et la gouvernance démocratique par le respect de l'Egalité des Chances.
- Enjeu 2 : Promouvoir le développement humain par la diffusion de l'Egalité des Chances.
- Enjeu 3 : Améliorer l'image et la notoriété du Gabon à travers l'Egalité des Chances au niveau national et international.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Etre parvenu d'ici 2018 à élaborer et à mettre en œuvre une politique nationale de l'Egalité des Chances

OBJECTIF N°2 : Etre parvenu d'ici fin 2016 à mettre en place un cadre institutionnel et juridique pour promouvoir l'Egalité des Chances

OBJECTIF N°1 : Etre parvenu d'ici 2018 à élaborer et à mettre en œuvre une politique nationale de l'Egalité des Chances

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel de résultat attendu

- **Résultat annuel** : avoir organisé une Campagne de sensibilisation sur l'Egalité des Chances dans trois provinces. (Ngounié, Ogooué lolo, Haut-Ogooué)

Résultat annuel atteint

- **Résultat annuel** : Non atteint

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de province ayant bénéficié d'une campagne de sensibilisation sur l'égalité de chances	Nombre	N/A	N/A	3	0	-3	3	9

Explication du niveau d'atteinte du résultat :

Aucune campagne de sensibilisation n'a été organisée sur l'Egalité des Chances dans les trois provinces (Ngounié, Ogooué lolo, Haut-Ogooué) comme initialement prévu. Cette contreperformance se justifie par l'insuffisance de la dotation budgétaire allouée au programme (20 000 000FCFA). Cette enveloppe ne pouvait couvrir tous les déplacements des équipes de sensibilisation vers l'intérieur du pays.

Toutefois, d'autres activités moins coûteuses, notamment sur la promotion de l'Egalité des chances, ont été retenues au terme d'un dialogue de gestion. C'est ainsi qu'ont été réalisés récemment à Libreville :

- le forum jeunesse et de l'égalité des chances ;
- les spots audio-visuels en langues vernaculaires ;
- l'atelier de renforcement de capacités en vue de l'autonomisation des populations vulnérables ;
- la conception et l'édition d'une brochure sur les missions du ministère de l'égalité des chances.

Ces différentes manifestations s'inscrivent dans le cadre des consultations préalables à la définition de la politique nationale de l'égalité des chances dans notre pays conformément au présent objectif stratégique.

OBJECTIF N°2 : Etre parvenu d'ici fin 2017 à mettre en place un cadre institutionnel et juridique pour promouvoir l'Egalité des Chances

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- **Résultat annuel** : Avoir élaboré un projet de loi portant promotion et protection des peuples autochtones.

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel** : Non atteint

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'étapes d'élaboration du texte relatif à promotion et à la protection des peuples autochtones	Nombre	N/A	1	1	0	-1	1	3

Explication du niveau d'atteinte du résultat :

A ce jour, aucune étape de cet engagement n'a été réalisée. Cette situation est due à l'abandon de la cible "populations autochtones" en raison des éléments de cadrages stratégiques fournis par le chef de l'état en février 2016 dans son programme pour l'égalité des chances.

De fait, tout cadre institutionnel de promotion en matière de l'égalité des chances doit porter prioritairement sur les cinq piliers dudit projet à savoir l'éducation et la formation, l'emploi, l'accès aux soins de santé de qualité, les femmes et la lutte contre les privilèges indus.

En revanche, dans le droit fil de la mise en place d'un cadre institutionnel de promotion et de protection des populations précairisées, deux arrêtés ont été proposé au Premier Ministre par le ministre en charge de l'égalité des chances. Il s'agit de :

- l'arrêté portant élaboration de la politique nationale de l'égalité des chances ;
- l'arrêté portant désignation des membres du comité technique.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
19.694.1: Promotion de l'Egalité des Chances	0	8 510 938	-8 510 938	0	8 510 938	-8 510 938
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Titre 3 Dépenses de biens et services	0	8 510 938	-8 510 938	0	8 510 938	-8 510 938
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
19.694.2: Protection de l'Egalité des Chances	0	450 000	-450 000	0	450 000	-450 000
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Titre 3 Dépenses de biens et services	0	450 000	-450 000	0	450 000	-450 000
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
19.694: Egalité des Chances	0	8 960 938	-8 960 938	0	8 960 938	-8 960 938
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	0	8 960 938	-8 960 938	0	8 960 938	-8 960 938
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

Explication des principaux écarts :

Le programme "Egalité des Chances" n'a pas bénéficié d'inscription budgétaire dans la loi de finances 2016. Toutefois, **8 960 938 FCFA** de crédits de biens et services ont été mis à la disposition du programme pour le fonctionnement des services et la vulgarisation de l'égalité des chances.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 31 décembre 2015	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2016	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31.12. 2016
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie A	0	12	12	0	0	0	12
Permanents	0	12	12		0	0	12
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B	0	10	10	0	0	0	10
Permanents	0	10	10	0	0	0	10
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	0	2	2	0	0	0	2
Permanents	0	1	1	0	0	0	1
Non permanents	0	1	1	0	0	0	1
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	0	24	24	0	0	0	24
Main d'œuvre non permanente	0	11	11	0	0	0	11
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	0	35	35	0	0	0	35

Explication des évolutions :

Le programme "Egalité des Chances" n'a pas connu des mouvements des effectifs.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
N°1 Action : Promotion de l'Egalité de Chances	0	0	8 510 938	8 510 938	- 8 510 938	- 8 510 938
Prise en charge des dépenses liées à la promotion et à la vulgarisation de l'Egalité des Chances	0	0	3 500 000	3 500 000	- 8 510 938	- 8 510 938
impression (Imprimés spéciaux) l'Organisation de la journée de l'égalité des chances			5 010 938	5 010 938		
N°2 Action : Protection de l'Egalité de Chances	0	0	450 000	450 000	- 450 000	- 450 000
Coordination des activités de la Direction Générale (dépenses fournitures de bureaux diverses)	0	0	450 000	450 000	- 450 000	- 450 000
Total des crédits de titre 3	0	0	8 960 938	8 960 938	- 8 960 938	- 8 960 938

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Seul le titre 3 a été mis à disposition du programme pour un montant de **8 960 938 FCFA**. Ces crédits, bien qu'insuffisants, ont permis de prendre en charge les dépenses liées à la promotion et à la vulgarisation de l'Egalité des Chances, à l'organisation de la journée de l'égalité des chances et à la coordination des activités de la Direction Générale.

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE DE L'EGALITE DES CHANCES ET DES GABONAIS DE L'ETRANGER

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le Programme "Pilotage et Soutien à la Politique de l'Egalité des Chances et des Gabonais de l'Etranger" comprend toutes les fonctions à caractère transversales, dites « support » ou « soutien ». Ces fonctions sont : informatique, bureautique, finances, comptabilité, documentation, archivage, patrimoine, système d'information, courrier et gardiennage.

Les différents Services chargés de l'exécution de ce Programme sont ceux relevant du Cabinet du Ministre, de l'Inspection Générale des Services, le Secrétariat Général et les Directions Centrales.

Ce Programme a pour objet de faciliter la mise en œuvre des Programmes ci-après :

- Gabonais de l'Etranger de la Mission Action extérieure de l'Etat ;
- Egalités des Chances.

Le Programme est structuré autour des deux actions suivantes :

- pilotage de la stratégie ministérielle ;
- coordination administrative.

Dans l'attente de la nomination d'un Secrétaire Général, le Directeur de Cabinet est le Responsable du Programme.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle

Cette action est mise en œuvre par le Cabinet du Ministre et l'Inspection Générale des Services.

Elle consiste à donner des orientations sur les politiques publiques relatives à :

- la promotion de l'Egalité des Chances ;
- et la conception et la mise œuvre de la stratégie nationale en faveur de la Diaspora gabonaise.

La mise en œuvre de ces orientations est évaluée à travers le suivi et l'évaluation de l'exécution des projets annuels de performance (PAP) de politiques publiques et du programme de travail ministériel (PTM), ainsi que par ces contrôles ponctuels du fonctionnement des Services.

ACTION N° 2 : Coordination administrative

Cette action, portée par le Secrétariat Général, consiste en :

- la coordination de la politique de Gestion des Ressources Humaines, du patrimoine, des Systèmes d'Information et de la Communication ;
- la supervision et la coordination de l'action des programmes du Ministère,
- et l'assistance spécifique dans le cadre des fonctions transversales.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Créé par décret présidentiel n°0040/PR du 28 janvier 2014, le Ministère des Droits Humains de l'Egalité des Chances et des Gabonais de l'Etranger, est désormais appelé : Ministère de l'Egalité des Chances et des Gabonais de l'Etranger depuis le 11 septembre 2015 par un autre décret, à savoir le décret n° 487/PR/PM.

Il vise à répondre aux besoins réels des Gabonais en matière, d'équité sociale et de prise en compte et d'implication de la Diaspora dans le système économique et social de la Nation.

Ces différents besoins, contenus dans le Plan Stratégique Gabon Emergent (Objectifs stratégiques 1, 3 et 21), ont été confirmés par la Stratégie d'Investissement Humain du Gabon.

En l'absence d'un Secrétariat Général, d'une Inspection Générale des Services, des Directions Générale de l'Egalité des Chances et des Gabonais de l'Etranger et d'une Direction Centrale des Ressources Humaines, tous en cours de création, le Cabinet du Ministre est organisé en Départements dirigés chacun par un Conseiller du Ministre.

Ainsi l'action du Programme se retrouve-t-elle entravée, sur le plan organique, d'une part, par l'absence d'un Secrétariat Général et d'une Inspection Générale des Services, et sur le plan infrastructurel, d'autre part, par une insuffisance des locaux.

ENJEUX

- le principal enjeu est de parvenir à un fonctionnement efficace et dynamique du Ministère, de l'Egalité des Chances et des Gabonais de l'Etranger.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Parvenir d'ici 2017 à une connaissance exhaustive ; fiable et permanente des effectifs et de la masse salariale par programme

OBJECTIF N°2 : Parvenir à mettre en place d'ici 2018 les trois premiers outils pour une gestion moderne des ressources humaines (les fiches des postes actuels ; la proposition de référentiel pour le ministère ; le plan de formation)

OBJECTIF N°3 : Etre parvenu d'ici 2017 à faire vivre un dispositif opérationnel de pilotage des programmes assis sur des pratiques courantes.

OBJECTIF N°4 : Etre parvenu d'ici 2017 à professionnaliser les managers bop dans le processus et les pratiques budgétaires

OBJECTIF N°5 : D'ici a fin 2017, être parvenu a définir et a mettre en œuvre une stratégie de communication externe du ministère.

OBJECTIF N°1 : Parvenir d'ici 2017 à une connaissance exhaustive, fiable et permanente des effectifs et de la masse salariale par programme

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- **Résultat annuel** : Le titre 2 des 3 programmes du MECGE est renseigné dans les PAP 2017 ;

Résultat annuel atteint

- **Résultat annuel**: titre 2 renseigné dans les PAP des 3 programmes de la mission

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux du PAP 2016 du Ministère contenant le titre 2 renseigné	%	N/A	35	65	65	0	100	N/A

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le titre 2 relatif aux dépenses du personnel (MONP) du Ministère a été pris en compte dans le PAP 2017 en raison de la mobilisation accrue des points focaux et surtout de l'appui des services de la DCAF.

OBJECTIF N°2 : Parvenir à mettre en place d'ici 2018 les trois premiers outils pour une gestion moderne des ressources humaines (les fiches des postes actuels ; la proposition de référentiel pour le ministère ; le plan de formation)

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel 1** : 50 % des agents du Ministère sont dotés d'une fiche de poste renseignée et validée en 2016 ;
- **Résultat annuel 2** : des actions de formation urgente sont réalisées concernant un large éventail de collaborateurs.

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel 1** : Non atteint
- **Résultat annuel 2** : Non atteint

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de l'élaboration du plan de formation pluriannuel (1)	%	0	100%	0	0	0	100%	100%
Pourcentage de collaborateurs ayant suivi une formation dans l'année (2)	%	0	30%	30	0	-30	40 %	100%
Pourcentage d'agents du Ministère dotés d'une fiche de poste renseignée et validée (3)	%	0	50%	25	0	-25	25%	100%
Taux d'avancement dans l'élaboration du référentiel pour le ministère (4)	%	0	50%	25	0	-25	25%	100%

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les résultats non atteints faute d'espace et du matériel de travail.

OBJECTIF N°3 : Etre parvenu d'ici 2017 à faire vivre un dispositif opérationnel de pilotage des programmes assis sur des pratiques courantes

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel 1** : Un guide des procédures est élaboré pour chaque Direction de la Direction Générale des Gabonais de l'Etranger ;
- **Résultat annuel 2** : Un guide des procédures est élaboré pour chaque Direction de la Direction Générale de l'Egalité des Chances ;
- **Résultat annuel 3** : Chaque Direction Générale et Direction Centrale du Ministère adresse au SG un rapport d'activité trimestrielle dans les délais et dans le respect de la forme prédéfinie ;
- **Résultat annuel 4** : 1 réunion du SG avec les RPROG est tenue chaque trimestre pour faire le point sur la mise en œuvre des PAP 2016 et préparer une note de synthèse à l'attention du Ministre.

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel 1** : Non atteint
- **Résultat annuel 2** : Non atteint
- **Résultat annuel 3** : Non effectif
- **Résultat annuel 4** : 1 Non effectif

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Pourcentage de rapports d'activité transmis dans les délais et dans le respect de la forme prédéfinie	%	N.A.	90	100	0	-100	100	100
Nombre de réunions de coordination tenue par le SG avec les RPROG du Ministère.	Nombre	N.A.	4	4	0	-4	4	4
Taux d'avancement de l'élaboration du guide	%	N.A.	N.A.	100	0	-100	100	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Comme le précédent objectif, celui-ci n'a pas pu être réalisé en raison de l'insuffisance des moyens financiers, de l'espace et du matériel de travail.

OBJECTIF N°4 : Etre parvenu d'ici 2017 à professionnaliser les managers bop dans le processus et les pratiques budgétaires

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel 1** : 100 % des documents préalables à l'exécution budgétaire 2016 sont produits par les équipes de Programme du Ministère avant le 31.12.2015 ;
- **Résultat annuel 2** : Le taux moyen d'exécution des budgets 2016 des Programmes du Ministère est supérieur ou égal à 90%.

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel 1** : atteint
- **Résultat annuel 2** : atteint

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'élaboration avant le 31.12 des documents préalables à l'exécution budgétaire	%	N.A.	N.A.	100	100	0	100	100
Taux moyen d'exécution des budgets des programmes	%	N.A.	N.A.	95	111	16	99	99

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel 1 : le PAP, le DPG, la PBI et le plan d'engagement ont été produits par les équipes de Programme du Ministère avant fin décembre 2015.

Résultat annuel 2 : le taux d'exécution de 111% est dû au fait qu'en plus de son budget initial, le programme pilotage et soutien à la politique de la justice a reçu un transfert de 21 812 053 F.CFA du programme "Gabonais de l'étranger" de la Mission Action extérieure du Gabon.

OBJECTIF N°5 : d'ici la fin 2017, être parvenu à définir et à mettre en œuvre une stratégie de communication externe du ministère

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel 1 :** Le site internet du Ministère est opérationnel ;
- **Résultat annuel 2 :** La stratégie de communication externe du Ministère est formalisée.

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel 1 :** Le site internet du Ministère est opérationnel (Atteint)
- **Résultat annuel 2 :** La stratégie de communication externe du Ministère n'a été formalisée (Non atteint)

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement du projet de site internet du Ministère	%	N.A.	N.A.	100	100	0	100	100
Taux de mise de formalisation de la stratégie de communication externe	%	N.A.	N.A.	75	0	-75	100	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat annuel 1 :** Le site internet du Ministère est opérationnel grâce à l'appui de la Direction Centrale des Systèmes d'Information
- **Résultat annuel 2 :** La stratégie de communication externe du Ministère n'a pas été formalisée, faute de matériel de travail.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016	AE engagées en 2016	Ecart	CP ouverts en LF pour 2016	CP consommés en 2016	Ecart
	(a)	(b)	(a - b)	(c)	(d)	(c) - (d)
N°1 Action : Pilotage de la stratégie ministérielle	42 680 000	26 862 250	15 817 750	42 680 000	26 862 250	15 817 750
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	22 680 000	21 922 500	757 500	22 680 000	21 922 500	757 500
Titre 3. Dépenses de biens et services	20 000 000	4 939 750	15 060 250	20 000 000	4 939 750	15 060 250
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
N°2 Action : Coordination administrative	46 830 610	67 130 534	- 20 299 924	46 830 610	67 130 534	- 20 299 924
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	24 180 000	24 832 500	- 652 500	24 180 000	24 832 500	- 652 500
Titre 3. Dépenses de biens et services	22 650 610	42 298 034	- 19 647 424	22 650 610	42 298 034	- 19 647 424
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
Total pour le programme	89 510 610	93 992 784	- 4 482 174	89 510 610	93 992 784	- 4 482 174
<i>Dont : FDC, ADP (2) et autres ressources attendus</i>	0	0	0	0	0	0
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	46 860 000	46 755 000	105 000	46 860 000	46 755 000	105 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	42 650 610	47 237 784	- 4 587 174	42 650 610	47 237 784	- 4 587 174
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

Explication des principaux écarts :

Le programme "Pilotage et soutien aux politiques d'égalité de chances et des gabonais de l'étranger" a bénéficié, au titre de l'exercice budgétaire 2016, d'une dotation de **85 510 610 FCFA** exécutée à hauteur de **93 992 784 FCFA**, soit un dépassement **4 482 174 FCFA**.

Ce niveau d'exécution global, équivalant à 105% des crédits autorisés, se décline par titre comme suit :

- **Titre 2 :** les dépenses de personnel du programme couvrent essentiellement la MONP. inscrites à 46 860 000 F.CFA dans la loi de finances, elles ont été totalement exécutées, soit un taux de 100% ;
- **Titre 3 :** les crédits des biens et services ont été ouverts à hauteur de 42 650 610 F.CFA dans la LF 2016 et exécutées à hauteur de 47 237 784 F.CFA, en dépassement de 4 587 174 FCFA. Ce niveau d'exécution équivalant à un taux de 111% est la conséquence du transfert des crédits reçu du programme "Gabonais de l'étranger" pour couvrir les charges liées au fonctionnement des services.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Titre	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme 696 Pilotage et soutien	Titre 2	Programme 780 Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Titre 2	-2 427 000	-2 427 000
Programme 780 Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Titre 2	Programme 696 Pilotage et soutien	Titre 2	2 322 000	2 322 000
Programme 129 Gabonais de l'Etranger	Titre 3	Programme 696 Pilotage et soutien	Titre 3	+ 21 812 053	+ 21 812 053
Total des Transferts				21 707 053	21 707 053
dont Titre 2				- 105 000	- 105 000
dont Titre 3				+ 21 812 053	+ 21 812 053

Explication des impacts de chaque transfert :

Globalement le programme "Pilotage et soutien à la politique de l'égalité des chances et des gabonais de l'étranger" a un montant net de transferts de **21 707 053 FCFA** décliné comme suit :

- 2 427 000 FCFA de dépenses de personnels transférées au programme "Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles" au titre d'un regroupement de crédits pour la couverture de la solde permanente 2016 ;
- 2 322 000 FCFA des dépenses de personnel reçues de la "Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles" pour un ajustement de la MONP ;
- 21 812 053 FCFA des dépenses de biens et services reçues du programme "Gabonais de l'Etranger" de la mission "Action Extérieure de l'Etat" pour la prise en compte budgétaire des travaux de mise en conformité des textes du ministère.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 31 décembre 2015	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2016	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31.12. 2016
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	29	29	0	0	0	29
Agents de catégorie A	0	0	0	0	0	0	0
Permanents	0	0	0	0	0	0	0
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B	0	0	0	0	0	0	0
Permanents	0	0	0	0	0	0	0
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	0	0	0	0	0	0	0
Permanents	0	0	0	0	0	0	0
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	0	0	0	0	0	0	0
Main d'œuvre non permanente	0	23	23	0	0	0	23
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	0	52	52	0	0	0	52

Explication des évolutions :

Le programme "Pilotage et soutien à la politique de l'égalité des chances et des gabonais de l'étranger" n'a connu aucun mouvement au niveau des effectifs en 2016.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	46 860 000	46 860 000	46 755 000	46 755 000	105 000	105 000
Total des crédits de titre 2	46 860 000	46 860 000	46 755 000	46 755 000	105 000	105 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Le titre 2 du programme "Pilotage et soutien à la politique de l'égalité des chances et des gabonais de l'étranger" est essentiellement composé des salaires des agents en MONP. Autorisées à 46 860 000 FCFA, les dépenses de personnel ont été exécutées à 46 755 000 FCFA, soit un léger écart de 105 000 FCFA.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Actions	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
N°1 Action : Pilotage de la stratégie ministérielle	20 000 000	20 000 000	4 939 750	4 939 750	15 060 250	15 060 250
Fournitures d'entretien - bâtiments et équipement administratifs	20 000 000	20 000 000	1 000 000	1 000 000	15 060 250	15 060 250
Fournitures informatiques			1 167 000	1 167 000		
Fournitures de bureaux diverses			1 772 750	1 772 750		
Carburant – véhicule de fonction			1 000 000	1 000 000		
N°2 Action : Coordination administrative	22 650 610	22 650 610	42 298 034	42 298 034	- 19 647 424	- 19 647 424
Papeterie	22 650 610	22 650 610	698 560	698 560	-19 647 424	-19 647 424
Fournitures informatiques			1 699 075	1 699 075		
Fournitures de bureaux diverses			3 699 999	3 699 999		
Prise en charge budgétaire des travaux de mise en conformité des textes dudit ministère			35 000 000	35 000 000		
Carburant – véhicule de fonction			1 200 400	1 200 400		
Total des crédits de titre 3	42 650 610	42 650 610	47 237 784	47 237 784	- 4 587 174	- 4 587 174

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Outre le fonctionnement courant des services, les crédits du titre 3 ont servi à couvrir les activités de mise en conformité des textes du nouveau ministère.

